



PLAN GUIDE "REVITALISATION DE BOURG"  
PHASE 3  
PROGRAMME D' ACTIONS  
COMMUNE DE SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE (17)

# SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| Contexte                                    | 3  |
| 1 - Synthèse des enjeux issus du diagnostic | 4  |
| 2 - Le plan guide retenu                    | 7  |
| 3 - Les fiches actions                      | 10 |
| 4 - Phasage des différentes actions         | 60 |



# CONTEXTE

Le **plan guide de revitalisation** du centre-bourg de Saint-Genis-de-Saintonge est une **étude** qui précise un **projet d'aménagement global, cohérent et multi-thématiques** (réflexions sur l'habitat, le commerce, le bâti, les espaces publics, les mobilités, le cadre de vie, les relations entre centre et périphérie,...). Il est issu d'un **processus de concertation** avec l'équipe municipale, les habitants et les acteurs clefs du territoire.

L'objectif est de penser le **bourg** comme un **espace de vie et de rencontres**, proposer une offre de **logements** adaptée à la demande pour maintenir les habitants sur place et en attirer de nouveaux, valoriser le **cadre de vie** en offrant aux citoyens des espaces agréables et utiles, des **commerces** et des **services**, en favorisant la convivialité et la rencontre. Les maîtres-mots sont alors **prospection, réhabilitation, reconversion, remobilisation et transformation**.

L'étude de revitalisation a permis à la commune de se doter d'une **stratégie globale** pour l'organisation de son **développement futur**. Le plan guide choisi par les représentants de la commune est, dans ce rapport de phase 3, décliné en **plusieurs actions concrètes**. Ces actions sont présentées sous forme de **fiches**, exprimant les différentes modalités de mise en oeuvre du projet.

# 01 SYNTHÈSE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

Légende

Carte à l'échelle de l'enveloppe urbaine

---

## LÉGENDE

La carte des enjeux est présentée ci-après.

 Périmètre d'étude défini au regard des enjeux du territoire

UN AXE ROUTIER STRUCTURANT MAIS DÉFAVORABLE AUX DÉPLACEMENTS DOUX

 Une desserte routière favorable avec plusieurs entrées de bourg, qui, pour certaines, marquent peu l'entrée de bourg et ne sécurisent pas les piétons et cyclistes

 Des axes routiers importants avec peu de place pour les piétons et cyclistes, au trafic intense (nombreux poids-lourds). Passage de la RD 137, épine dorsale de la commune, devenue aujourd'hui un élément de nuisances et d'insécurité (projet de contournement)

DES ESPACES PUBLICS PEU QUALITATIFS À VOCATION PRINCIPALE DE STATIONNEMENT

 De nombreuses polarités et espaces publics à l'aspect minéral à valoriser et à connecter

 Une offre en stationnement satisfaisante en quantité et bien répartie mais ne favorisant pas l'embellissement des espaces publics et trop peu signalée

UN CENTRE-BOURG VIVANT ET ATTRACTIF

 Une offre diversifiée de commerces, services et équipements, à conforter

 Quelques vitrines commerciales à reconquérir

 Des animations régulières à pérenniser (marché, manifestations, etc.)

 Un centre-bourg en extension et un développement économique important

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

 Une proximité aux espaces agricoles et des points de vue de qualité à préserver

 Une place du végétal à conforter, levier d'embellissement du cœur de bourg

 Le ruisseau, associé au parc privé, une nature en ville certaine mais inaccessible pour les habitants

 Un tourisme diversifié et ancré, levier d'attractivité, à conforter et développer

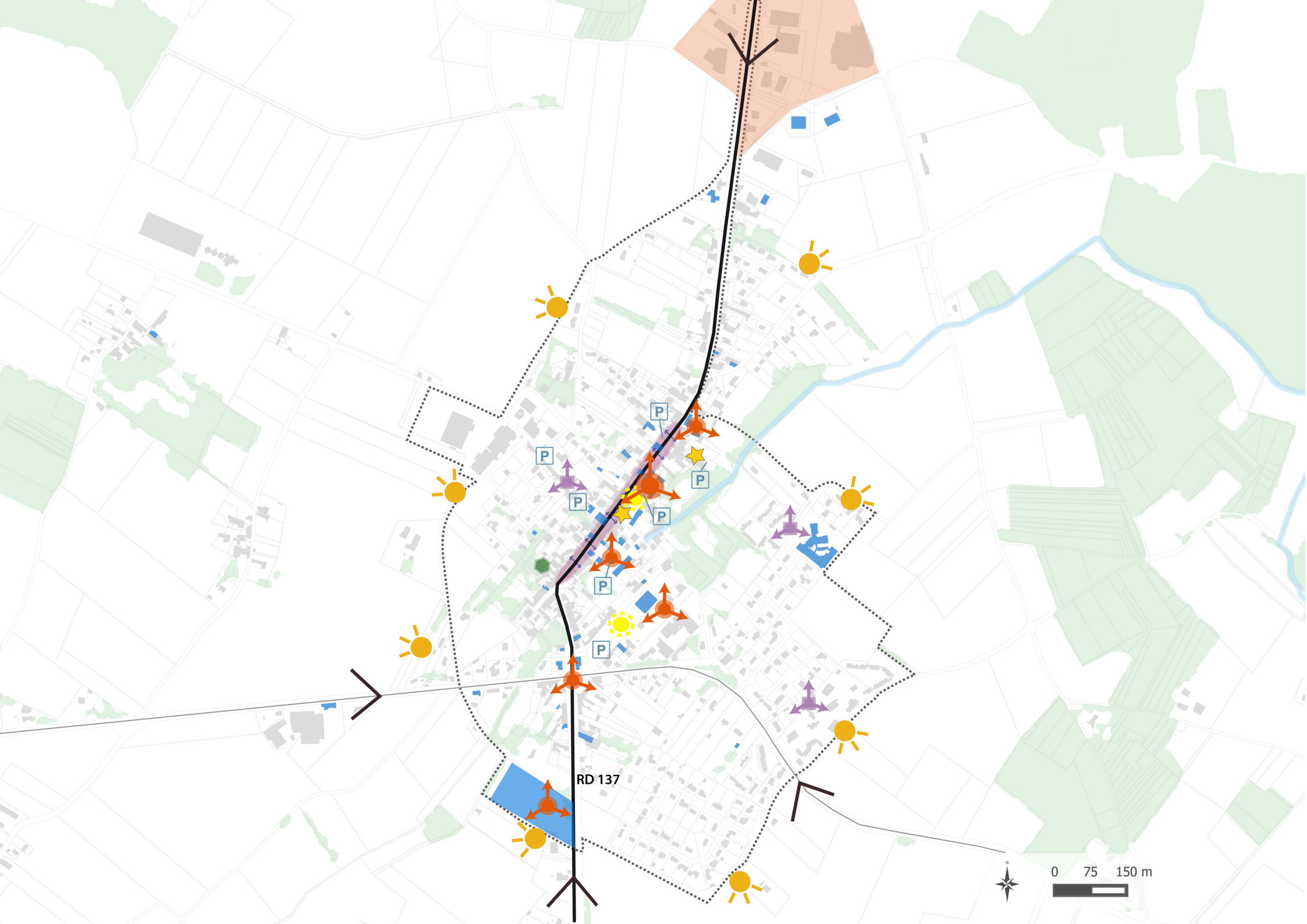
UN HABITAT À DIVERSIFIER ET À ADAPTER À LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCOLOGIQUE

 Un habitat vacant à reconquérir

 Un parc locatif développé (locatif social, EHPAD, ADEI...)

 Un îlot communal en cours de restructuration pour s'adapter aux enjeux écologiques





# 02 LE PLAN GUIDE RETENU

Les grandes orientations  
Schéma du plan guide

---

## DÉPLACEMENT & ACCESSIBILITÉ



- > Requalifier les **entrées de bourg**,
- > **Apaiser et sécuriser l'axe central** grâce à des aménagements doux,
- > Passer la **rue Neuve en sens unique**, **requalifier les rues du Chemin de Fer et de la Terrière**,
- > **Sécuriser les différents accès et carrefours** dans la centralité pour tous les usagers,
- > **Sécuriser les déplacements** dans le bourg et mettre en place une zone 30,
- > Favoriser les **liaisons douces** et donner plus de place aux piétons et cyclistes,
- > Agir sur le **stationnement** (rotatif en centre-bourg, création d'un parking au niveau de l'équipement de loisirs),
- > Travailler la **signalétique** de manière globale,
- > Aménager un **plateau piéton** au sud du centre-bourg.

## HABITAT & BÂTI



- > Remobiliser les **logements vacants**, en particulier le long des axes de circulation,
- > Remobiliser la **friche bâtie** de l'ancienne quincaillerie pour du commerce et/ou du logement,
- Rénover le **parc de logement de la gendarmerie**,
- > **Investir le cœur d'îlot** à l'est du centre-bourg pour une opération à haute qualité environnementale.

## COMMERCE & SERVICES



- > Renforcer et pérenniser les **pôles de services et de commerces**,
- > Remobiliser la **friche bâtie** de l'ancienne quincaillerie pour du commerce et/ou du logement,
- > Réinvestir les **cellules commerciales vacantes**,
- > Développer les **animations culturelles**.

## EQUIPEMENT



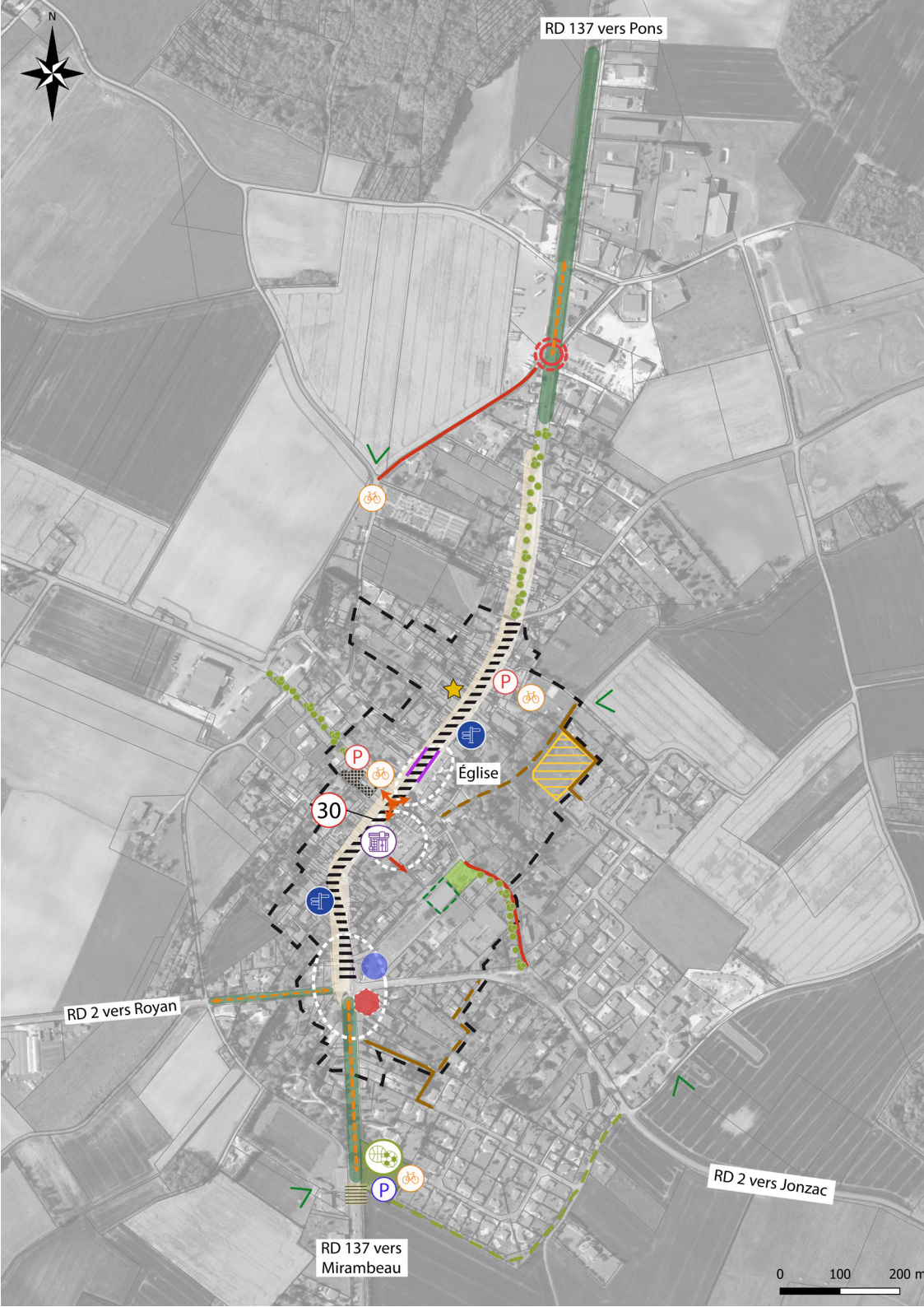
- > Développer un **nouvel équipement de loisirs** à destination des jeunes, qui permet une présence importante de la végétation,
- > Créer une **maison de santé**.

## ESPACES PUBLICS



- > Conserver et mettre en valeur les **points de vue**,
- > **Embellir les voies** : aménagement et végétalisation,
- > Aménager la **zone arborée** à proximité du gymnase et **végétaliser la façade du gymnase**,
- > **Revoir l'organisation des bus scolaires** pour la dépose des enfants,
- > Installer des **ombrières** sur le parking de la salle des fêtes,
- > Aménager un **parcours de santé**.





 Périmètre ORT

## DEPLACEMENTS

-  Requalifier les entrées de bourg
-  Mettre en place une zone 30
-  Passer la rue Neuve en sens unique
-  Requalifier et passer en sens unique la rue du Chemin de Fer et la rue de la Terrière
-  Sécuriser le carrefour
-  Aménagement de cheminements dédiés aux cyclistes
-  Conforter les cheminements doux existants
-  Créer des cheminements doux
-  Mettre en place du stationnement rotatif
-  Renforcer la visibilité des parkings
-  Aménager des places de stationnement
-  Développer des stationnements vélo
-  Aménager un plateau piéton
-  Renforcer la signalétique

## HABITAT - COMMERCE - EQUIPEMENT

-  Réinvestir les commerces et logements vacants, notamment sur l'axe central
-  Remobiliser la friche bâtie pour du commerce et/ou du logement
-  Renforcer et pérenniser les pôles de services et de commerces
-  Rénover le parc de logements de la gendarmerie
-  Investir le coeur d'îlot pour une opération à haute qualité environnementale
-  Créer une maison de santé
-  Créer un équipement de loisirs

## ESPACES PUBLICS

-  Conserver et mettre en valeur les points de vue
-  Embellir les voies : aménagement et végétalisation
-  Apaiser et sécuriser l'axe central grâce à des aménagements doux
-  Aménagement d'une zone arborée (bancs, tables de pique-nique, boîte à livres, etc)
-  Revoir l'organisation des bus scolaires pour la dépose des enfants
-  Végétaliser la façade du gymnase pour une meilleure insertion
-  Installer des ombrières sur le parking de la salle des fêtes
-  Créer un parc végétalisé
-  Aménager un parcours de santé
-  Développer les animations culturelles

# 03 LES FICHES ACTIONS

ACTION n°1 : Aménagement du Champ de Foire

ACTION n°2 : Création d'un équipement de loisirs

ACTION n°3 : Requalification de l'entrée de bourg sud

ACTION n°4 : Les déplacements

ACTION n°5 : L'animation générale du centre-bourg

ACTION n°6 : La valorisation des espaces publics et axes de circulation

---



3 Fiches-action sectorielles

1

3

2

3 Fiches-action thématiques

4

5

6





## FICHE SECTORIELLE - PLAN DE SITUATION



## SURFACE DU PROJET

5 900 m<sup>2</sup> (Champ de Foire) + 1 200 m<sup>2</sup> (jardin)

## MAÎTRISE FONCIÈRE

Maîtrise foncière publique, pas d'acquisition à prévoir

## TYPOLOGIE ET CLASSEMENT PLU

Zone UA dans le PLU

## CONTEXTE

Le **Champ de Foire** est un **vaste espace public**, destiné à accueillir les **animations et manifestations** organisées sur la commune. Il est entouré des équipements scolaires, de quelques équipements de loisirs (city park, aire de jeux), du gymnase et de maisons de bourg (qualité architecturale notable). Une grande partie de la place est **enherbée**, quelques **arbres** apportent de l'ombre et améliorent l'intégration paysagère du gymnase. Des **poches de stationnement** sont également présentes.

Si cet espace public est adapté et apprécié pour l'accueil des événements, il est **peu sécurisé** pour les déambulations des **élèves**, principalement concernant la **desserte en bus scolaires**. En effet, l'aménagement est aujourd'hui trop restreint pour assurer une desserte sécurisée au regard du nombre d'élèves grandissant.

De plus, le **petit jardin de l'autre côté du gymnase** représente un **espace arboré de qualité** mais **non exploité**. Cette fiche action a donc également pour objectif de **définir l'usage de ce îlot vert** à proximité des équipements scolaires et sportifs.

## OBJECTIFS

- 1 Sécuriser le cheminement des bus scolaires et l'accès des élèves à leurs bus respectifs
- 2 Conserver une surface de stationnement cohérente, tout en préservant le cadre de vie de qualité
- 3 Apporter un usage à l'espace vert de l'autre côté du gymnase, dont la localisation et la qualité paysagère sont des atouts à saisir





## PHOTO DE LA SITUATION EXISTANTE





## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET PHASAGE DE L'OPÉRATION :

**1** - Concernant le jardin arboré au nord du secteur, ajout de bancs/tables de pique-nique, d'un petit mur d'escalade et d'une fresque murale (pouvant être réalisée en concertation avec les habitants). L'objectif est de créer un espace convivial, propice à la cohésion sociale,

**2** - Végétalisation de la façade sud du gymnase, pour une meilleure intégration paysagère,

**3** - Changement de l'orientation des bancs de la surface enherbée du Champ de Foire, vers l'intérieur (et non plus vers la route),

**4** - Création de places en linéaire le long de cette surface enherbée (les arbres sont conservés),

**5** - Démolition du parking actuel et de la voie de bus au sud du secteur, afin de recréer une voie réservée au bus élargie et sécurisée. Accès des élèves à leur bus depuis le trottoir retravaillé. Ajout de deux abris de bus, le sens de circulation des bus reste inchangé.

**6** - Entre la voirie et la voie de bus, élargissement de l'actuel petit espace vert (le sapin en son centre est conservé).

*\* Les voitures circulent toujours en double sens sur le long de la rue Alcide de Beauvais (cf. plan de circulation page 33).*

*\* Il est recommandé d'utiliser un revêtement semi-perméable pour les stationnements créés.*



## UNE MEILLEURE DÉFINITION DES DIFFÉRENTS USAGES ET LEUR SÉCURISATION



## AMBIANCE RECHERCHÉE POUR LE PETIT JARDIN ARBORÉ





## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Collectivité territoriale - commune de Saint-Genis-de-Saintonge

A définir : portage en régie, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

### PARTENAIRES À ASSOCIER

Département de Charente-Maritime

CC de la Haute Saintonge

Associations locales

### PUBLICS À ASSOCIER

Elèves de l'école primaire et collégiens, parents d'élèves,

Riverains, habitants

Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etudes des possibilités de réalisation en régie de certains travaux

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CAUE17

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Finalisation de la programmation

Autorisations administratives et financières / demande subventions

Si externalisation totale des travaux (étapes par projet) : consultation MOE (DCE, Consultation, Analyse des offres, études complémentaires)

Etude opérationnelle (AVP, PRO, Consultation entreprises)

Travaux (VISA, DET, AOR)

## PLAN FINANCIER ESTIMATIF

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES\*

**TOTAL 215 000 € HT**

**Si prise en compte de la 251 889 € HT**

**répercussion de l'inflation (30%)**

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Honoraires maîtrise d'oeuvre    | Environ 10% du prix total HT |
| Préparation du site             | Environ 5% du prix total HT  |
| Mise en place d'éléments au sol | Environ 45% du prix total HT |
| Aménagement paysager            | Environ 10% du prix total HT |
| Mobilier urbain                 | Environ 20% du prix total HT |

\* Hors montant AMO ou mandat de maîtrise d'ouvrage selon choix retenu par la collectivité, hors frais financiers éventuels, hors études complémentaires.

Montants hors taxes.

*Estimation prévisionnelle au stade des études préalables, à affiner sur la base des études complémentaires à engager et d'un chiffrage complet au niveau AVP.*

### FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

> Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le soutien aux programmes nationaux (tel que Petites Villes de Demain) est inscrit dans les priorités 2022.

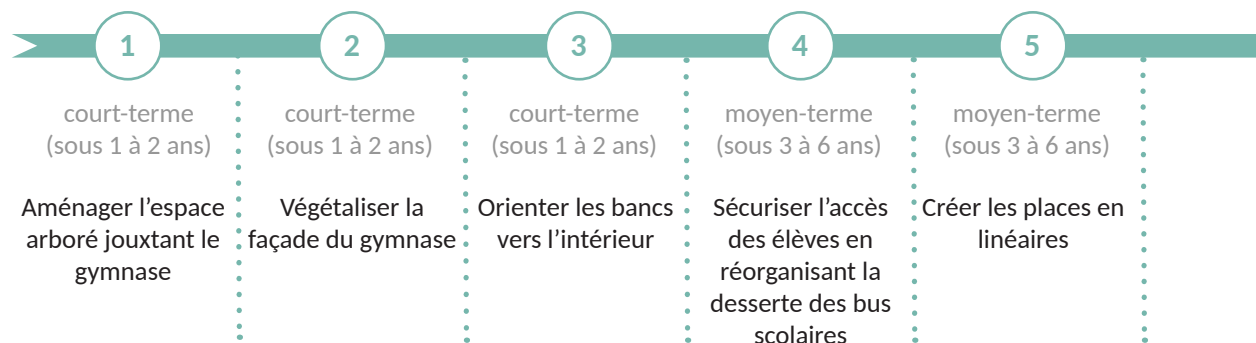
> Banque des Territoires : "Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public" - "Financer la modernisation d'équipements et d'infrastructures".

> Agence nationale du Sport (ANS) : « Programme des Équipements sportifs de Proximité » (les blocs d'escalades sont subventionnables).

> Agence de l'eau Adour-Garonne : Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique.

> Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : Soutenir les équipements sportifs.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE







## FICHE SECTORIELLE - PLAN DE SITUATION



## SURFACE DU PROJET :

5 500 m<sup>2</sup>

**MAÎTRISE FONCIÈRE :** Maîtrise foncière publique,  
pas d'acquisition à prévoir

**TYPLOGIE ET CLASSEMENT PLU :**

Zone UB du PLU

## CONTEXTE

Face à la **zone de loisirs** actuelle, un terrain appartenant à la **commune** et encore **non aménagé** est disponible. A cet endroit, la commune portait le projet de création d'un **équipement de loisirs** préalablement à l'étude de revitalisation. En effet, sa **localisation** est **stratégique** ; à proximité de la zone de loisirs existante (concentration des équipements), un peu en retrait de la centralité tout en restant proche du bourg (nuisances sonores), facilement accessible depuis la route départementale (dont la sécurisation est néanmoins un enjeu majeur, cf. fiche action n°3) et les liaisons douces à l'est de la zone.

Suite à plusieurs **temps de concertation**, notamment avec les **jeunes** de la commune, l'équipement choisi est une **pumptrack** ; un circuit fermé et bitumé, avec de nombreuses bosses et virages, adapté à une pluralité de véhicules non motorisés. Plusieurs raisons expliquent ce choix ; moindres nuisances sonores (en comparaison à un skatepark), meilleure adaptation aux âges et aux niveaux des pratiquants, panel de véhicules autorisés plus important et intégration paysagère plus qualitative.

## OBJECTIFS

- 1 Créer un équipement de loisirs pour les jeunes de la commune, à proximité de la zone de loisirs existantes
- 2 Profiter de l'espace enherbé pour créer une atmosphère agréable, conviviale et multigénérationnelles
- 3 Valoriser les liaisons douces en direction de l'est de la commune, cheminements plus sécurisés que l'accès par la route départementale





PHOTO DE LA SITUATION EXISTANTE





## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET PHASAGE DE L'OPÉRATION :

**1** - Au nord du secteur, création d'une large surface de stationnement (environ 40 places dont 4 PMR). Elle permet d'accueillir les usagers du nouvel équipement de loisirs, ainsi que répondre aux besoins de stationnement de la zone de loisirs les jours de match,

**2** - Installation d'une pumptrack d'environ 1300m<sup>2</sup>. Cet équipement accueille des pistes bleues, rouges et vertes (cette dernière est distincte des autres),

**3** - Ajout d'un préau d'environ 100m<sup>2</sup> à proximité de la pumptrack, permettant d'accueillir les stationnements vélos, une station de gonflage et un point d'eau. Cette installation représente également un espace ombragé,

**4** - Installation de mobilier (bancs et tables de pique-nique) au sein du secteur, ainsi que de petits modules sportifs (servant d'introduction au futur parcours santé à l'est du secteur),

**5** - Le reste du secteur est enherbé et arboré. Implantation d'une haie arbustive entre le terrain et le fossé existant, permettant de sécuriser les usagers,

**6** - Ajout de liaisons douces et de signalétiques indiquant les deux cheminements doux vers l'est.

*\* Il est recommandé d'utiliser un revêtement semi-perméable pour les stationnements créés.*

*\* Afin d'interdire l'accès aux véhicules motorisés à l'intérieur de la zone, il est possible de mettre en place des barrières sélectives aux entrées.*



**UN ÉQUIPEMENT DE LOISIRS CONSÉQUENT AU SEIN D'UN CADRE PAYSAGER SÉCURISÉ**

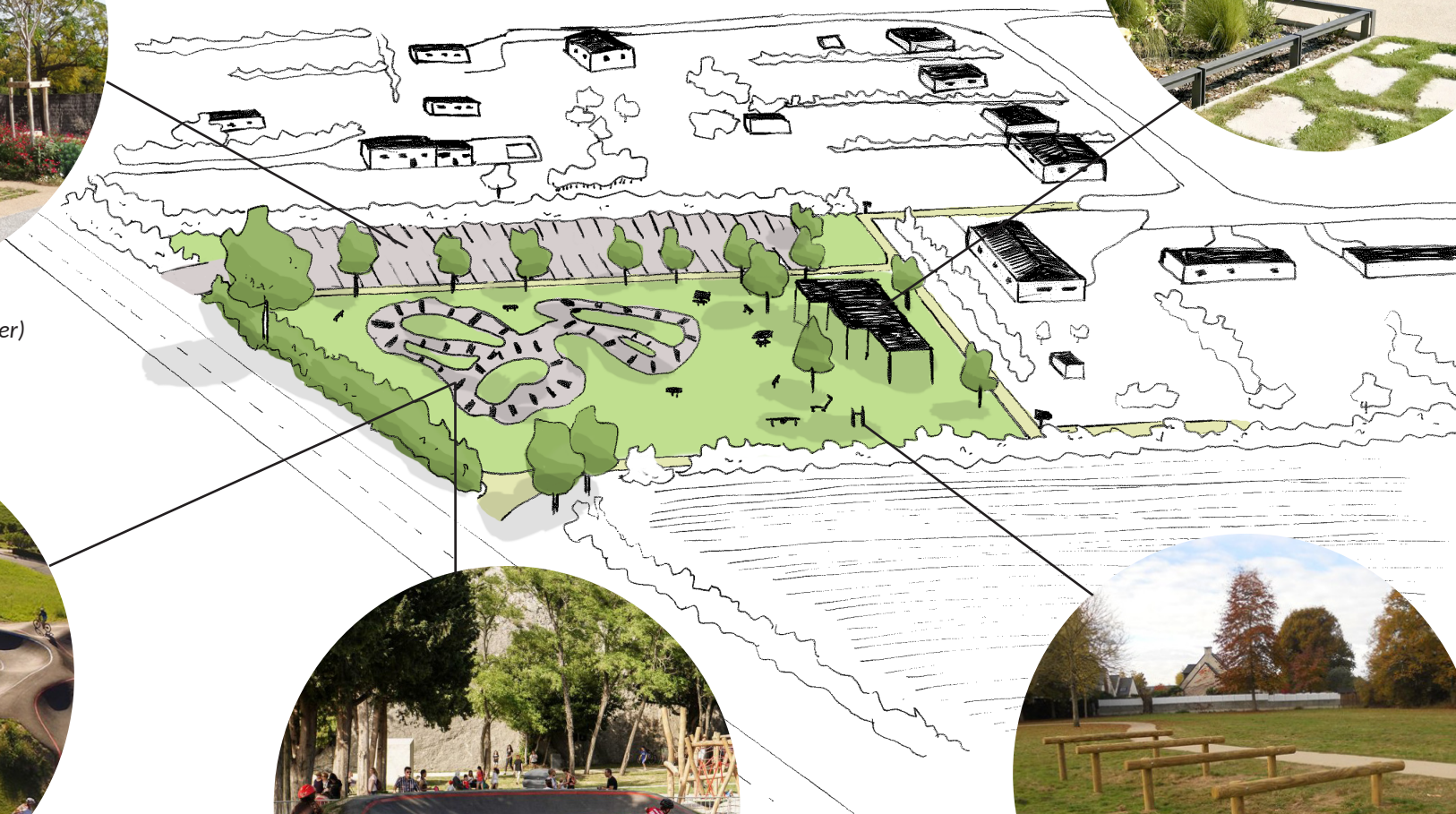


## AMBIANCE RECHERCHÉE

Halle dans l'espace public  
Source : Agence Traverses (Montpellier)



Revêtement semi-perméable  
Source : Agence Traverses (Montpellier)



Pumptrack  
Source : BikeSolutions



Module de parcours santé  
Source : Société BOIS  
LOISIRS CREATIONS





## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Collectivité territoriale - Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

A définir : travaux à réaliser en régie ou non (procédure simplifiée si réalisation en interne)

### PARTENAIRES À ASSOCIER

Département de Charente-Maritime

CC de la Haute Saintonge

### PUBLICS À ASSOCIER

Jeunes de la commune (âges variés) / CMJ

Techniciens des services espaces verts de la commune  
Riverains, habitants et associations

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etudes des possibilités de réalisation en régie de certains travaux

Levés topographiques

Consultation des concessionnaires réseaux

Etude géotechnique

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CAUE17

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Finalisation de la programmation

Autorisations administratives et financières / demande subventions

Si externalisation totale des travaux (étapes par projet) : consultation MOE (DCE, Consultation, Analyse des offres, études complémentaires)

Etude opérationnelle (AVP, PRO, Consultation entreprises)

Travaux (VISA, DET, AOR)

## PLAN FINANCIER ESTIMATIF

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES\*

**TOTAL 623 450 € HT**

*Si prise en compte de la 730 166 € HT*

*répercussion de l'inflation (30%)*

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Honoraires maîtrise d'oeuvre     | Environ 10% du prix total HT |
| Préparation du site              | Environ 10% du prix total HT |
| Construction du préau            | Environ 25% du prix total HT |
| Mise en place d'éléments au sol  | Environ 20% du prix total HT |
| Pumptrack                        | Environ 20% du prix total HT |
| Aménagement paysager et mobilier | Environ 10% du prix total HT |

\* Hors montant AMO ou mandat de maîtrise d'ouvrage selon choix retenu par la collectivité, hors frais financiers éventuels, hors études complémentaires.

Montants hors taxes.

*Estimation prévisionnelle au stade des études préalables, à affiner sur la base des études complémentaires à engager et d'un chiffrage complet au niveau AVP.*

### FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

> Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le soutien aux programmes nationaux (tel que Petites Villes de Demain) est inscrit dans les priorités 2022.

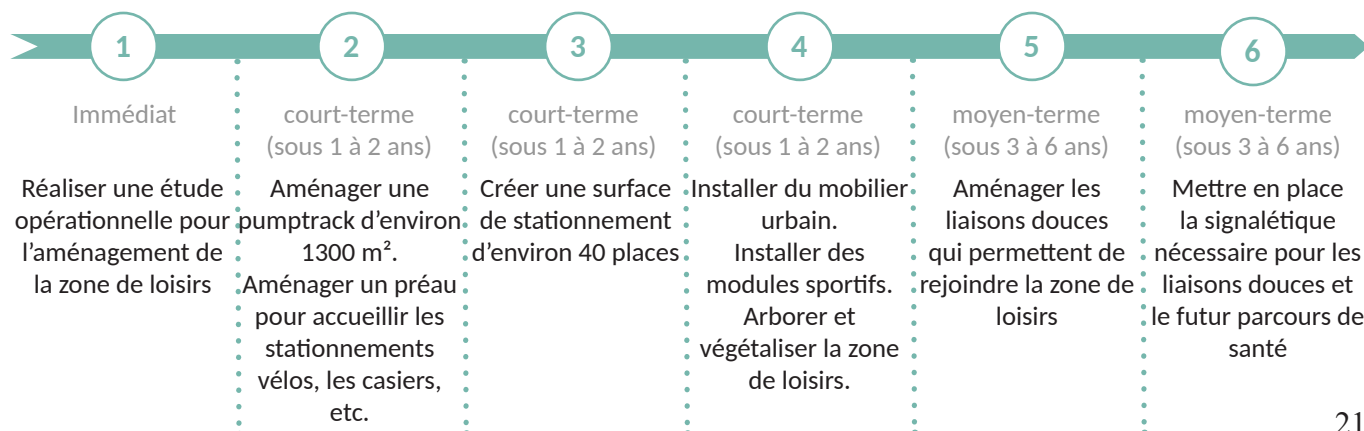
> Banque des Territoires : "Soutien aux programmes Petites Villes de Demain" - "Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public" - "Moderniser vos infrastructures de transport et développer des mobilités innovantes".

> Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : "Soutenir les équipements sportifs" (les pumptracks sont éligibles à cette aide).

> Agence nationale du Sport (ANS) : "Programme des Équipements sportifs de Proximité" (les pumptracks et espaces de street workout sont éligibles à cette aide)

> Ministère de la Transition Ecologique : "Développer le recours au vélo et aux transports en commun".

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE





## FICHE SECTORIELLE - PLAN DE SITUATION



## SURFACE DU PROJET :

Avenue de Bordeaux (RD137) - portion du rond-point à la fin de la zone d'équipement : 550m

## MAÎTRISE FONCIÈRE

Maîtrise foncière publique, compétence départementale

## TYPOLOGIE ET CLASSEMENT PLU :

Cette portion de route traverse des zones UA, UB et N du PLU

## CONTEXTE

L'entrée de bourg sud est un **axe structurant**, permettant notamment de relier Saint-Genis-de-Saintonge avec la commune de Mirambeau. Elle dessert également le rond point dirigeant vers les villes de Jonzac et Royan. Très fréquentée, elle est notamment empruntée par de nombreux **poids lourds et convois exceptionnels** quotidiennement. Large, en ligne droite continue et sans aménagement sécurisé pour les autres usagers (piétons et cyclistes), cette portion de route est particulièrement **dangereuse**. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle permet de **relier le centre-bourg avec la zone de loisirs actuelle et le futur équipement de loisirs en projet** (induisant une augmentation de la fréquentation).

De ce fait, cette fiche action a pour objectif de définir les **aménagements pertinents afin de sécuriser cette entrée de bourg** et de **marquer l'accès à la centralité de manière apaisée**.

## OBJECTIFS

- 1 Sécuriser l'accès à la zone de loisirs et au nouvel équipement de loisirs en projet
- 2 Diminuer la vitesse de circulation des voitures et créer des aménagements sécurisés pour les piétons et cyclistes
- 3 Adapter cette portion de route départementale pour l'ensemble des usagers, tout en améliorant le cadre paysager afin de signifier l'entrée de bourg de manière qualitative





## PHOTO DE LA SITUATION EXISTANTE



## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET PHASAGE DE L'OPÉRATION :

**1** - Afin de sécuriser cette entrée de bourg pour l'ensemble des usagers, création de liaisons douces (piétonnes et cyclables) de part et d'autre de la route départementale (séparées de la voirie par une bande enherbée),

**2** - Dans l'objectif de faire ralentir la circulation, installation d'un plateau surelevé (de l'entrée du Poste de Secours à l'actuelle entrée sur le terrain nu à l'est) ainsi que d'un enrobé de voirie plus clair (du plateau jusqu'à la future entrée sur le parking à l'est),

**3** - Ajout d'un passage piéton au nord du secteur et déplacement du passage piéton existant au sud dans l'alignement avec l'actuelle entrée sur le terrain nu (qui sera l'entrée piétonne sur le nouvel équipement de loisirs).

*\* Sur les cheminements doux, chaque côté correspond à un sens unique de circulation et est partagé par les piétons et les cyclistes.*

*\* D'autres aménagements pour sécuriser la circulation peuvent être mis en place, tel que la limitation de la vitesse à 30km/h à partir du Poste de Secours.*



**UNE ENTRÉE DE BOURG ET DES ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SÉCURISÉS**





## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Collectivités territoriales - Commune Saint-Genis-de-Saintonge et département de Charente-Maritime

### PARTENAIRES / PUBLICS À ASSOCIER

Département de Charente-Maritime

CC de la Haute Saintonge

Riverains, habitants (dont le public mobilisé pour la concertation concernant la création du nouvel équipement de loisirs)

Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Levés topographiques

Etudes géotechniques

Consultation des concessionnaires réseaux

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la coordination de la phase de conception, la sélection des entreprises et la coordination des travaux

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Précision et validation de la programmation

Consultation de MOE

Etudes de conception (architecturale et paysagère)

Début des travaux de réaménagement et suivi de chantier

## PLAN FINANCIER ESTIMATIF

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES\*

**TOTAL** **108 221 € HT**  
*Si prise en compte de la 126 745 € HT*  
*répercussion de l'inflation (30%)*

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Honoraires maîtrise d'oeuvre    | Environ 10% du prix total HT |
| Préparation du site             | Environ 10% du prix total HT |
| Mise en place d'éléments au sol | Environ 65% du prix total HT |
| Aménagement paysager            | Environ 5% du prix total HT  |

\* Hors montant AMO ou mandat de maîtrise d'ouvrage selon choix retenu par la collectivité, hors frais financiers éventuels, hors études complémentaires.  
Montants hors taxes.

\* Les prix indiqués concernent les surfaces visibles sur le schéma de principe d'aménagement (les liaisons ne vont pas jusqu'à Plassac).

*Estimation prévisionnelle au stade des études préalables, à affiner sur la base des études complémentaires à engager et d'un chiffrage complet au niveau AVP.*

### FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

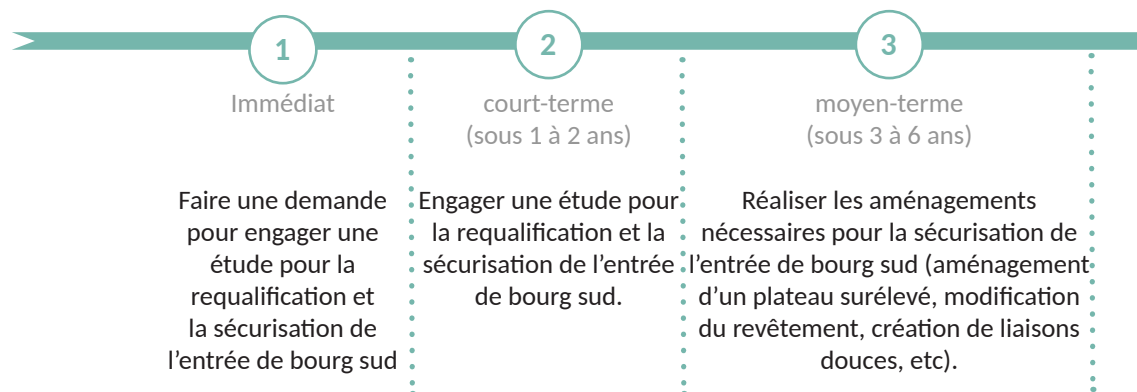
> Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le soutien aux programmes nationaux (tel que Petites Villes de Demain) est inscrit dans les priorités 2022.

> Banque des Territoires : "Soutien aux programmes Petites Villes de Demain" - "Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public" - "Moderniser vos infrastructures de transport et développer des mobilités innovantes".

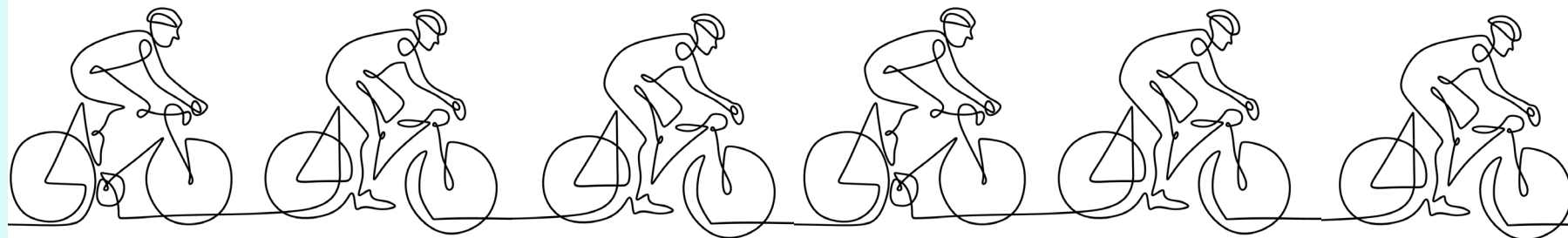
> Ministère de la Transition Ecologique : "Développer le recours au vélo et aux transports en commun".

> Agence de l'eau Adour-Garonne : "Désimperméabiliser et mettre en oeuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales".

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE







### MAÎTRISE FONCIÈRE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge (ensemble des voies communales) et département de Charente-Maritime (RD137).

### MAÎTRISE D'OUVRAGE/PORTAGE

A définir selon les actions

### CONTEXTE

Saint-Genis-de-Saintonge est traversée du nord au sud par la **route départementale 137**, épine dorsale de la commune qui est aujourd'hui **source de nuisances et d'insécurité** (passages incessants de voitures, poids lourds et convois exceptionnels). De plus, la majorité des **rues secondaires** perpendiculaires à cet axe est peu valorisée, peu adaptée aux mobilités douces et les intersections avec la RD137 manquent parfois de visibilité. Afin de **sécuriser l'ensemble des déplacements** dans le centre-bourg **pour tous les usagers** (automobilistes, cyclistes, piétons), différentes **actions** sont à mettre en oeuvre et s'expriment de manière concrète.

### OBJECTIFS

- 1 Apaiser la vitesse de circulation sur la RD137 et sécuriser les déambulations des piétons et cyclistes
- 2 Travailler les entrées de bourg en général, afin de marquer des accès apaisés à la centralité
- 3 Créer un schéma de circulation permettant à tous les usagers du centre-bourg de se déplacer en sécurité
- 4 Oeuvrer en faveur d'un cadre de vie plus agréable grâce à un centre-bourg apaisé

### FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

> Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).  
 > Banque des Territoires : « Co-financer une étude de cadrage pour une programmation thématique ».  
 > Banque des Territoires : « Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public » (l'offre concerne le cofinancement d'études préalables ainsi que l'investissement en fonds propres et quasi fonds propres).

> EDF, Energies Strasbourg et SAVE (acteurs privés) : « Accompagner les collectivités pour favoriser l'usage des déplacements alternatifs pour les trajets domicile - établissement scolaire » - Programme Moby. Des équipements peuvent être financés à hauteur de 50% de leur montant, le financement est plafonné à 1 000€ par établissement (exemples de projets éligibles : signalétiques, mobilier urbain, kits éclairage et visibilité, achat/locations d'équipements et moyens de transport partagés...).

> Ministère de la Transition Ecologique : « Développer le recours au vélo et aux transports en commun ». Les études préalables et les travaux d'aménagement sont éligibles aux moyens prévus dans le Plan de relance (1,2 milliards d'euros), complétés par le programme européen REACT EU ainsi que des fonds de la dotation de soutien à l'investissement local.

> Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (AVERE) et Eco CO2 (acteurs privés) : Financer des points de recharge privés ou ouverts au public de véhicules électriques – ADVENIR (cette prime couvre les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge entre 50% et 60 % pour les points de recharge ouverts au public)

> Réseau francophone des villes amies des aînés : Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (taux de subventions de 30% à 80%). Exemples de projets subventionnables : adaptations de bâtiments publics/commerces/espaces extérieurs, améliorer l'accès des aînés à des modes de déplacement doux, faciliter la participation citoyenne des aînés...

## PROJETS IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU COEUR DE BOURG

### Projet 1

Apaiser la Route Départementale 137

### Projet 2

Elaborer un plan de circulation routière

### Projet 3

Valoriser l'offre en stationnements

### Projet 4

Elaborer un parcours continu cyclable et piéton

## POINTS MAJEURS À RELIER

- Rue Fanny : aire de camping-car, terrains de pétanque, cinéma... (1)
- Place Ambroise Sablé (2)
- Place récemment rénovée derrière la salle de fête (3)
- Place du Carrefour Express (4)
- Champ de Foire (5)
- Rond de point RD2/RD137 (6)
- Zone de loisirs (7)
- Futur équipement de loisirs (8)

## SECTEURS PRIORITAIRES À SÉCURISER

- RD137 (portion traversant le centre-bourg jusqu'aux équipements de loisirs au sud)
- Rue Drouet
- Rue Neuve
- Rue de la Terrière
- Rue du Chemin de Fer





## PROJET 1 : APAISER LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 137

Le bourg de Saint-Genis-de-Saintonge est structuré autour d'une **route départementale** dont la fréquentation en **voitures, poids-lourds et convois exceptionnels** est très importante. Des **trottoirs** sont présents de part et d'autre de la voirie, mais sont plutôt étroits et parfois en mauvais état. La mise en place de pistes cyclables sécurisées bien distinctes de la voirie paraît compliquée au regard de la largeur disponible. Cette route, pourtant structurante, est donc dangereuse pour l'ensemble des usagers.

Un **contournement routier** est en projet depuis longtemps mais sa mise en place est incertaine. Ainsi, la commune fait le choix de **sécuriser son axe principal tel qu'il est aujourd'hui** en jouant sur la **vitesse** des véhicules. Plusieurs solutions sont alors envisageables.

> Mise en place d'aménagements strictement dédiés au ralentissement des véhicules (prendre en compte leur compatibilité avec le passage régulier de poids-lourds) :

- Dos-d'ânes et autres ralentisseurs,
- Chicanes (selon la largeur de la voiries) et écluses,
- Bandes sonores,
- Radars pédagogiques,
- Suppression des marquages au centre de la voirie pour donner l'impression qu'il s'agit d'une rue et non d'une route/axe structurant de campagne,
- ....



Saulgé (86), écluse



Vertou (44), écluse sous forme d'expérimentation



Paris (75), bandes sonores



Tarbes (65), ralentisseur



Exemple de radar pédagogique (site radars-pédagogiques)



Quimperlé (29), zone 30 (espace partagé)



## PROJET 1 : APAISER LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 137

> Mise en place d'aménagements plus "doux", permettant d'améliorer le cadre de vie et donc, indirectement, de favoriser une conduite plus apaisée :

- Revêtement de la voirie plus clair,
- Fresques au sol ou aux murs,
- Trompes-l'oeil,
- Augmentation de la part de végétation, utiliser notamment les aménagements paysagers adaptés pour briser les perspectives et donner une impression de resserrement de voie,
- Ajout de mobilier urbain marquant davantage la présence des autres usagers,
- ...

En plus de sécuriser les usagers, ces aménagements permettent d'**embellir le centre-bourg**, de faire **participer la population**, d'améliorer la **gestion des eaux pluviales**, etc. Par exemple, l'**avenue Alcide de Beauvais** (face aux équipements scolaires) ou la **portion de la RD137 face à la zone de loisirs** pourraient faire l'objet de fresques au sol réalisées par les jeunes de la commune.

Les **entrées de bourg** sont particulièrement des zones à travailler afin de marquer clairement l'entrée dans un **espace partagé par une diversité d'usagers**, qui doit être apaisé pour la sécurité de tous (pour l'entrée de bourg sud, se référer à la fiche action n°3).



Revêtement clair - Joseph ABDO CIMBETON



Rennes (35), fresque au sol devant une école



Vertou (44), fresque sur un mur en face d'un parc



Mareau-aux-Prés (45), structuration paysagère



Vertou (44), abris bus et boîte à livres en bordure de rue (marqueur de la présence d'autres usagers)

\*Certaines de ces actions peuvent être **testées de manière expérimentale** avant les aménagements définitifs, afin de solliciter les avis des usagers et d'en tester l'usage quotidien (cf. page 29, référence de Vertou). Aussi, les coûts de certains aménagements peuvent être optimisés selon les modalités de mise en œuvre (réaliser les fresques au sol par le biais d'un atelier avec les habitants représente un coût plutôt faible).



## ZONE LIMITÉE À 30KM/H

Il est également intéressant de préciser que la commune peut mettre en place, avec le département, une **zone limitée à 30km/h** pour les automobilistes dans l'hyper-centre.

Afin d'assurer le respect de cette mesure, il est crucial que le conducteur comprenne qu'il pénètre dans un **espace partagé par d'autres usagers** et qu'il n'est **pas prioritaire**.

Pour ce faire, un **plateau** délimitant cette zone, ou des **ralentisseurs** aux entrées de la zone, peuvent être installés. Également, cette zone peut être rendue plus visible par le biais d'un **revêtement de voirie d'une couleur différente**.

De plus, afin d'accentuer la sécurisation des autres usagers du centre-bourg, les **traversées piétonnes** peuvent être mutualisées avec les **ralentisseurs** (proximité immédiate), afin d'assurer une vitesse des véhicules moindre.

Par ailleurs, comme cela a déjà été fait à quelques endroits sur la commune, rendre les **passages piétons** plus visibles (par du mobilier urbain adapté, de la signalétique au sol, etc) permet de faire davantage ralentir les automobilistes.

## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge en lien avec le Conseil départemental pour les interventions concernant la voirie départementale

A définir : travaux à réaliser en régie ou non

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge

Conseil départemental

### PUBLICS À ASSOCIER

Riverains, habitants (dont les jeunes) et usagers de la commune

Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etudes des possibilités de réalisation en régie de certains travaux

Levés topographiques selon les projets

Consultation des concessionnaires réseau selon les projets

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la coordination de la phase de conception, la sélection des entreprises et la coordination des travaux

CAUE 17

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Etudes de conception et d'ingénierie (urbanisme, paysage, VRD)

Mise en œuvre des travaux

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

### Immédiat

*Engager une réflexion avec le département pour la mise en place d'une zone 30*  
*Mettre en place des aménagements doux pour favoriser une conduite plus apaisée*

### Court terme (sous 1 à 2 ans)

*Mettre en place la zone 30 dans le centre-bourg*  
*Mettre en place des aménagements dédiés au ralentissement des véhicules*

### Moyen terme (sous 3 à 5 ans)

*Mener, en concertation avec les habitants, un travail de végétalisation des rues*

## COÛT

Selon les aménagements choisis

## PROJET 2 : ÉLABORER UN PLAN DE CIRCULATION ROUTIÈRE

En complément du **ralentissement des véhicules** sur l'axe principal du centre-bourg de Saint-Genis-de-Saintonge, il est important de revoir le **plan de circulation routière** afin de mener un **travail de sécurisation global**, plus pertinent. En effet, lors des temps de concertation menés avec la population et l'équipe municipale au cours de cette étude de revitalisation, plusieurs **rues secondaires** (et perpendiculaires à la RD137) ont été qualifiées de **dangereuses**. Les raisons principales de cette dangerosité sont l'**étroitesse** des rues et le **manque de visibilité** afin de s'insérer sur l'axe principal. L'idée est ainsi de réviser le schéma de circulation, afin de **rendre chaque itinéraire plus sécurisé** et de **diminuer l'intensité de la circulation** sur l'axe historique.

Dans un premier temps, il convient donc d'**identifier les axes secondaires à travailler** et de **définir leurs problématiques** (travail amorcé avec l'équipe municipal, cf. carte page 31).

Une fois que les modifications à effectuer sont clairement localisées, il sera nécessaire de se pencher sur les **solutions** : travail sur les **sens de circulation** (conservation du double-sens ? Passage en sens unique ? Piétonisation d'une portion de la rue ? De toute la rue ?) et/ou sur les **intersections entre ces rues secondaires et la RD137** (quel marquage au sol ? Quel mobilier/signalétique ?).

Ces travaux peuvent être l'occasion d'**embellir ces rues** : plus de place accordée à la végétalisation, désimperméabilisation de certaines portions, fresques, mobilier urbain, etc. (certaines solutions apportent d'**autres avantages** que l'aspect esthétique/cadre de vie, comme l'amélioration de l'infiltration des eaux pluviales dans les sols).



Peyrens (11), mise en place d'un sens unique et d'une zone de rencontre suite à l'opération "Aménagement coeur de village - 1ère tranche"



Trémereuc (22) - embellissement de la rue et sécurisation des usages (Agence Laure Planchais)



Commune de Guipel (35), plantation en bordure de voie



Renouvellement de l'enrobé dans une rue étroite (site de l'entreprise Bernard TP)



Caissargues (30), installation d'un miroir de surveillance



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge en lien avec le Conseil départemental pour les interventions concernant la voirie départementale  
A définir : travaux à réaliser en régie ou non

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge  
Conseil départemental

### PUBLICS À ASSOCIER

Riverains (par portion), habitants et usagers de la commune  
Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etude pour la définition d'un plan de circulation à l'échelle du centre de bourg  
A définir : certains travaux (type marquage au sol) peuvent être réalisés en régie  
Levés topographiques selon les projets  
Consultation des concessionnaires réseau selon les projets

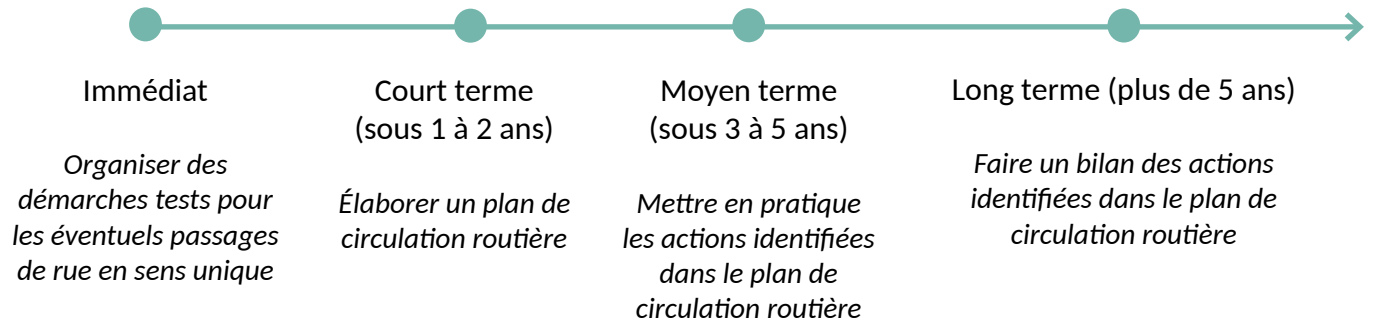
### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la coordination de la phase de conception, la sélection des entreprises et la coordination des travaux  
CAUE17

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Priorisation et phasage des voies  
Etudes de conception et d'ingénierie (urbanisme, paysage, VRD)  
Mise en oeuvre des travaux  
Inauguration par portion

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



## COÛT

Selon les aménagements choisis

## PROJET 3 : VALORISER L'OFFRE EN STATIONNEMENTS

Parallèlement aux réflexions sur la **sécurisation des axes de circulation** dans le centre-bourg (RD137 et voies secondaires), il est indispensable de travailler sur l'**offre de stationnement** en conséquence. En effet, les espaces de stationnements doivent être en **quantité nécessaire**, localisés dans des **endroits stratégiques** pour être mobilisés, facilement **accessibles** et **identifiables**.

Dans le cas de Saint-Genis-de-Saintonge, le **diagnostic** a mis en avant que l'offre de stationnement est en **quantité suffisante** à l'échelle du centre-bourg. Toutefois, cette offre est souvent **trop peu indiquée et valorisée**. Les poches de stationnement revêtent un **aspect plutôt minéral**.

Plusieurs **pistes d'amélioration** peuvent ainsi être proposées :

- Création d'une **signalétique harmonieuse** (répondant à une même charte graphique "charte de la signalisation des parkings") afin de communiquer sur l'existence des parkings pour les usagers quotidiens mais aussi de passage,
- Mise en place d'un **stationnement rotatif** devant les commerces et services (et faire respecter ces durées limitées),
- Création d'un **parking au sud du bourg**, en réponse à la création d'un nouvel équipement de loisirs (cf. fiche action n°2),
- **Désimperméabilisation progressive** des

poches de stationnement existantes (intérêts écologiques, esthétiques, bien-être...).

Les parkings représentent en effet des opportunités intéressantes pour **agir en faveur de l'environnement et du cadre de vie**. Dans beaucoup de cas de figures, il est possible de les rendre plus **perméables** et d'**augmenter significativement la part de végétation** (notamment en créant des parkings paysagés). Ces espaces sont aussi propices à l'**installation d'ombrières** (panneaux photovoltaïques).



Grandchamp-des-Fontaines (44), signalétique



Monistrol-sur-Loire (43), zone bleue



Aurillac (15), ombrières de parking



Plougasnou (29), parking végétalisé



Honfleur (14), parking paysagé (paysagiste "Compagnie du Paysage")



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge  
Conseil départemental

### PUBLICS À ASSOCIER

Commerçants  
Habitants et usagers de la commune  
Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

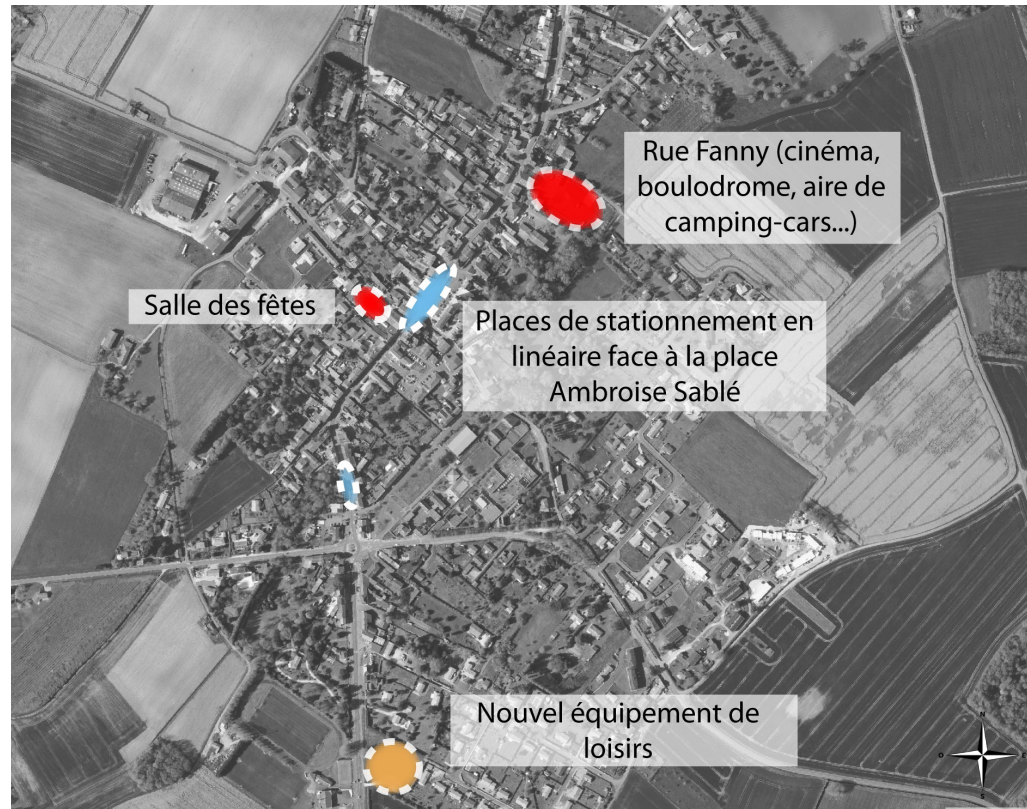
Concertation avec la population et les commerçants du centre-bourg concernant la mise en place de zone bleues  
A définir : certains travaux (type marquage au sol) peuvent être réalisés en régie

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la coordination de la phase de conception, la sélection des entreprises et la coordination des travaux  
CAUE 17

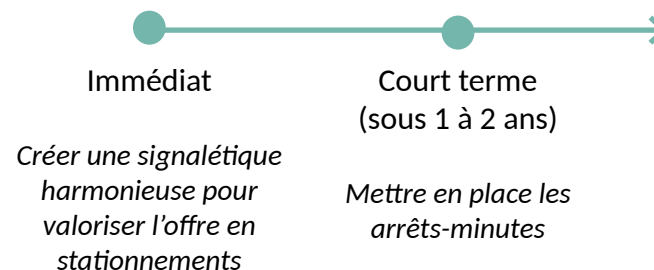
### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Priorisation des actions et phasage des secteurs  
Marquage au sol des stationnements arrêts-minutes (à réaliser en régie)  
Signalétique à réaliser en régie  
Recherche MOE pour la création du parking sur le site du nouvel équipement de loisirs (étude opérationnelle et travaux) et les potentiels travaux de désimpermabilisation



Projection concernant la valorisation du stationnement dans le centre-bourg

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



### COÛT



## PROJET 4 : ÉLABORER UN PARCOURS CONTINU CYCLABLE ET PIÉTON

Créer un **parcours continu en liaisons douces** à l'échelle du bourg apparaît **primordial** pour deux raisons principales :

1. La nécessité de mettre en avant des **alternatives à la RD137**,
2. Le besoin de **relier les multiples polarités** de façon sécurisée (et notamment les équipements de loisirs plutôt éloignés au sud du bourg).

Afin de créer un parcours continu cyclable et piéton pertinent, il paraît indispensable de l'élaborer en **cohérence avec les projets précédemment présentés** (notamment avec la révision du **plan de circulation routière**). En effet, cela permettra de :

- Préciser les **itinéraires piétons et cyclables les plus adaptés et sécurisés**, d'identifier des cheminements alternatifs aux voies dangereuses, d'estimer les trottoirs à sécuriser et à requalifier...,
- D'**étudier toutes les mobilités de manière transversale** et donc, de perfectionner la réflexion sur la circulation routière (notamment sur les sens de circulation) afin de privilégier l'accès piéton/vélo sur certaines portions pouvant être dégagées de la voiture et sur les axes où un passage à 30km/h forcé par des aménagements est nécessaire,
- De **clarifier un plan de stationnement des voitures et des vélos dans les endroits clefs** de la centralité,
- De préciser quels sont les **aménagements les**

**plus adaptés** selon le contexte de chaque voie (largeur, accès voiture dans un sens ou en double-sens, présence de stationnements voiture...),

- De proposer une **communication et une signalétique adaptée** pour encourager l'emprunt de ce parcours continu .

En effet, en complément des nouveaux aménagements, il est important d'**inciter la population** à choisir les mobilités douces. Pour ce faire, il est possible de **communiquer régulièrement** sur ces modes de transport : mise en place d'un slogan type, organisation d'une communication régulière sur les bénéfices (santé, économie, rapidité, etc.), programmation de balades découvertes, inauguration des nouveaux aménagements liés aux mobilités douces (invitation de la population), création d'une application ou de données sur le site de la commune concernant les itinéraires cyclables et les points de stationnement, etc. De plus, il sera pertinent de **soutenir les initiatives associatives** en permettant, par exemple, des ateliers de réparation de vélos dans un local vacant du bourg, d'organiser une fête annuelle du vélo en lien avec la future pumptrack...

Ainsi, **de nombreux aménagements sont possibles** pour la création d'un parcours piéton et cyclable (cf. exemples ci-contre). Il s'agira donc de définir pour chaque portion du parcours, quel type d'aménagement conviendrait.

A titre d'exemple :

- Pour une portion où l'on ne peut dévier les voitures, une voie partagée accompagnée d'un marquage au sol pour la piste cyclable, d'un trottoir pour les piétons et d'un passage à 30 km/h pour les voitures paraît être une solution adaptée.

Pour **encourager la pratique du vélo**, en plus de la création d'un parcours adapté et sécurisé, il paraît indispensable de **développer les espaces de stationnement pour les vélos**. Cela devra être pris en compte lors de l'élaboration d'un **schéma global de circulation routière, piétonne et cycliste**.



## PROJET 4 : ÉLABORER UN PARCOURS CONTINU CYCLABLE ET PIÉTON



Arrens (65), voie douce (bureau d'études Territòri)



Tarbes (65), piste cycable tracée sur la voirie



Saint-Bonnet-Le-Château (42), signalétique selon le temps à pied



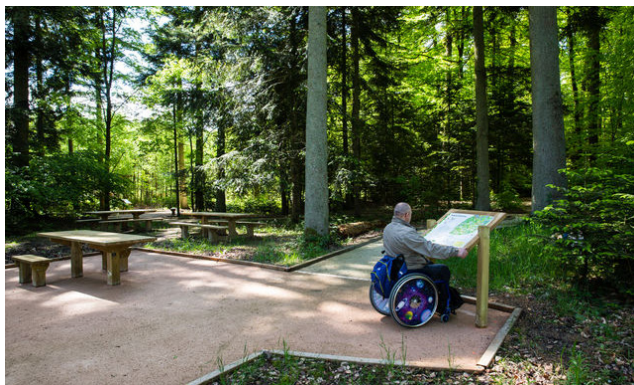
Saint-Cosme-en-Vairais (72), Espace de nature en milieu humide



Hauts-de-France, trottoir, piste cyclable et voirie



Saint-Sébastien-sur-Loire (44), parking vélo en bois



ONF, sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite



Cagny (14), voie piétonne et cyclable

**Un slogan pour tous :**

**À VÉLO,  
TOUT EST PLUS  
BEAU !**

Signalétique/slogan - Les cyclos de Bishenberg



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge en lien avec le Conseil départemental pour les interventions concernant la voirie départementale

A définir : travaux à réaliser en régie ou non

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge

Conseil départemental

EPF de Nouvelle Aquitaine (accompagnement possible si des parcelles sont à acquérir)

### PUBLICS À ASSOCIER

Riverains (par portion), habitants (dont les jeunes), usagers de la commune et associations locales

Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etude pour la définition d'un plan de circulation à l'échelle du centre de bourg

A définir : certains travaux (type marquage au sol) peuvent être réalisés en régie

Levés topographiques selon les projets

Consultation des concessionnaires réseau selon les projets

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la coordination de la phase de conception, la sélection des entreprises et la coordination des travaux

CAUE17

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Priorisation et phasage des voies

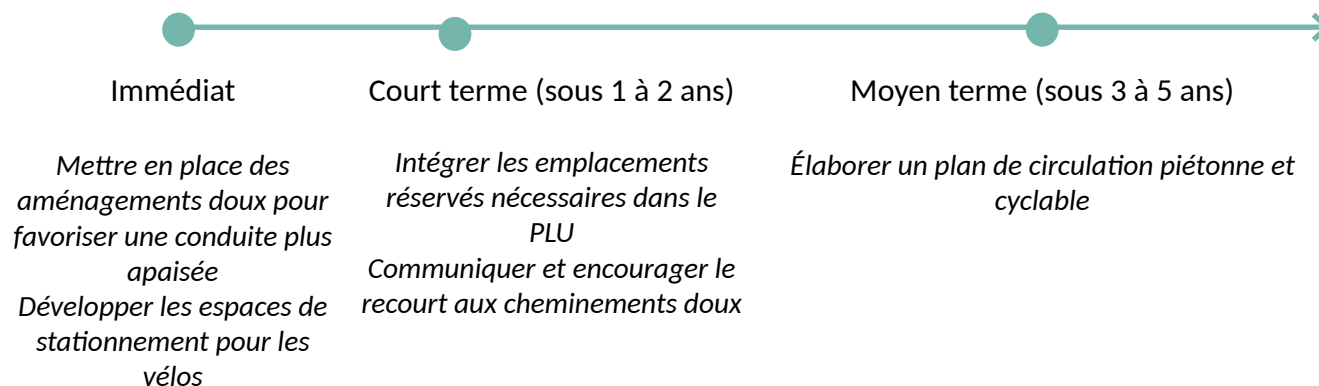
Etudes de conception et d'ingénierie (urbanisme, paysage, VRD)

Mise en oeuvre des travaux

Inauguration par portion

Animation de balades découvertes

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



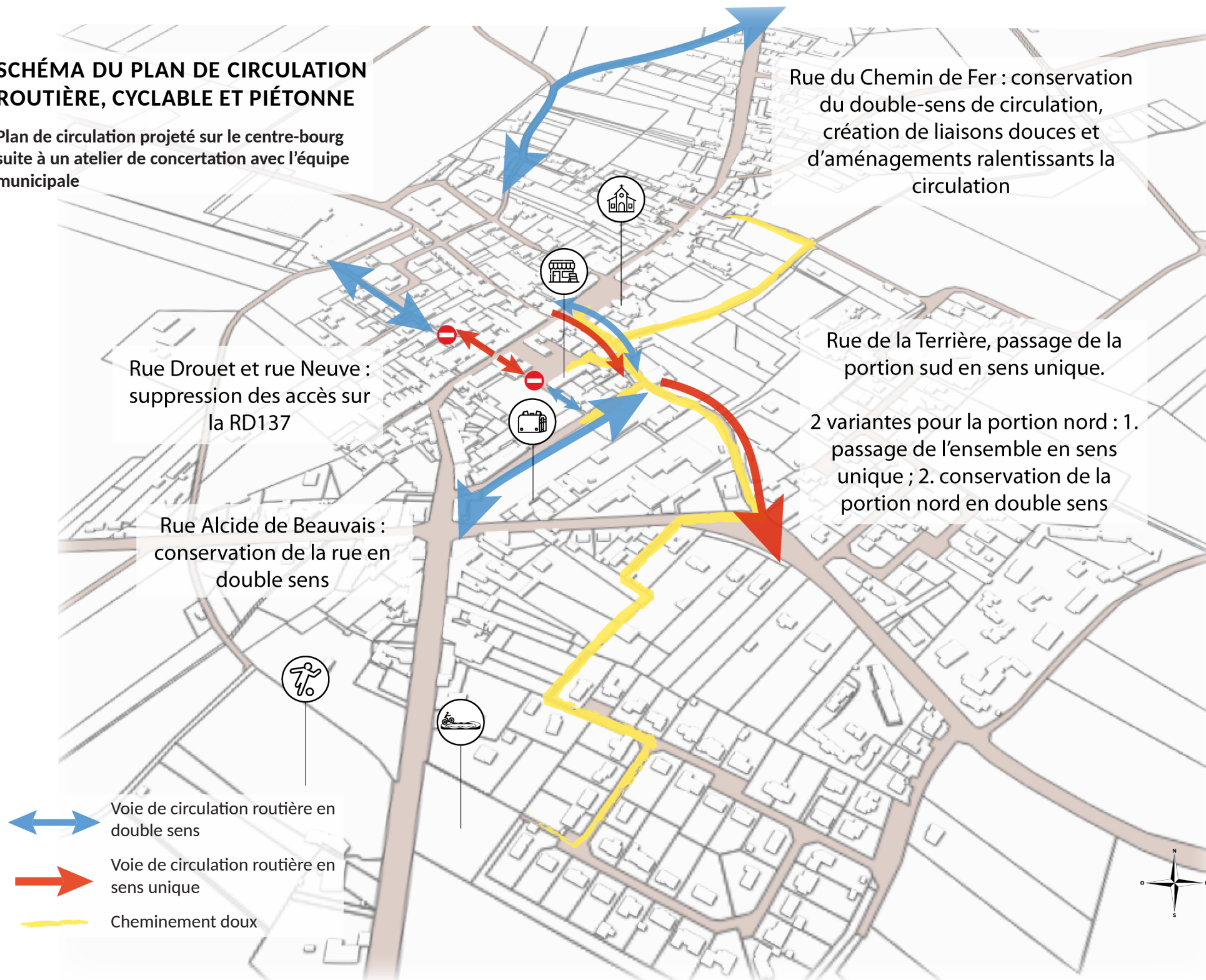
## COÛT

Selon les aménagements choisis



## SCHÉMA DU PLAN DE CIRCULATION ROUTIÈRE, CYCLABLE ET PIÉTONNE

Plan de circulation projeté sur le centre-bourg  
suite à un atelier de concertation avec l'équipe  
municipale



## 05



## MAÎTRISE D'OUVRAGE/PORTAGE

A définir selon les actions

## CONTEXTE

La **structure du centre-bourg**, constitué de plusieurs places et points de rencontre importants, ne facilite pas l'**identification d'un réel cœur dynamique**. Il est donc important d'utiliser cette pluralité de polarités comme un atout, en travaillant les **connexions** entre-elles.

Par ailleurs, la phase de diagnostic a mis en lumière plusieurs enjeux concernant le **marché**, dont le **manque de sécurité** et les **nuisances sonores** occasionnées par sa proximité immédiate avec la RD137.

De plus, le long de la RD137, plusieurs **logements** et **commerces** sont **vacants**. Il semble donc pertinent de cibler précisément les bâtis concernés et de se questionner sur la pertinence de leur vocation actuelle.

Enfin, la **participation citoyenne** représente un autre levier pour animer davantage le bourg. Elle peut s'organiser autour de divers sujets, tels que les **projets de création de logements** portés par la commune.

Ainsi, l'animation du bourg concerne une **pluralité de thématiques** pouvant être travaillée de manière concrète.

## OBJECTIFS

- 1 Accentuer la connexion entre les différentes polarités du centre-bourg afin d'améliorer la lisibilité de la centralité
- 2 Améliorer le cadre de vie en travaillant sur la vacance en logements et en commerces, travailler sur l'offre commerciale afin d'encourager les habitants et passants à s'arrêter et flâner dans le centre-bourg
- 3 Miser sur la participation citoyenne pour renforcer l'animation et la cohésion sociale, autour d'une diversité de thématiques

## FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

- > Conseil départemental : Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes.
- > Banque des Territoires : « Co-financer une étude de cadrage pour une programmation thématique ».
- > Conseil départemental : « Financer le projet de vie sociale et partagée des habitants qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif » - Aide à la Vie Partagée

(AVP). Cette aide concerne les personnes en situation de handicap et les personnes âgées de plus de 65ans, elle participe à financer leur projet de vie sociale et partagé.

> Ministère de la Transition Ecologique (MTE) : « Développer les équipements publics en faveur d'une ville plus compacte et désirable » (aide forfaitaire pour chaque m2 de logements construits au-dessus d'un seuil de densité). Aucune démarche spécifique n'est à réaliser pour pouvoir bénéficier de cette aide, cela se fait automatiquement suite à la délivrance des permis de construire.

> Réseau francophone des villes amies des aînés : Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (taux de subventions de 30% à 80%). Exemples de projets subventionnables : adaptations de bâtiments publics/commerces/espaces extérieurs, améliorer l'accès des aînés à des modes de déplacement doux, faciliter la participation citoyenne des aînés...

> Banque des territoires : « Promouvoir le développement économique du centre-ville en développant le commerce local ».

> Initiative France : « Effectuer le diagnostic, l'accompagnement, le financement des entrepreneurs, commerçants, restaurateurs s'installant dans des locaux vacants (dont locaux communaux) ».

> Aides de l'UE (FEDER, FSE, FEADER) pour développer et favoriser l'esprit d'entreprise.



## PROJETS IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU COEUR DE BOURG

### Projet 1

Travailler les connexions entre les différentes polarités pour les rendre plus visibles et améliorer la lisibilité du centre-bourg

### Projet 2

Travailler sur la vacance et l'offre commerciale

### Projet 3

Investir et animer le cœur de bourg



## PROJET 1 : TRAVAILLER LES CONNEXIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES POLARITÉS POUR LES RENDRE PLUS VISIBLES ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DU CENTRE-BOURG

Comme rappelé en introduction, l'une des **particularités du bourg** de Saint-Genis-de-Saintonge est le **nombre important de polarités** :

- Rue Fanny (aire de camping-car reliée au réseau CAMPING-CAR PARK, terrains de pétanque, cinéma),
- Place Ambroise Sablé,
- Place récemment rénovée derrière la salle de fête,
- Place du Carrefour Express,
- Champ de Foire,
- Rond de point RD2/RD137,
- Espace de loisirs...

Il est primordial de **saisir cette particularité comme un atout**, ces polarités permettant à Saint-Genis-de-Saintonge de proposer une **diversité d'activités, de commerces, services**, etc.

Dans un premier temps, il convient de définir les **usages associés à chacun de ces espaces publics** : loisirs, commerces, services, stationnement... (plusieurs usages pouvant être associés à une polarité). Le diagnostic a mis en lumière que, de manière générale, ces espaces fonctionnent (les habitants en sont satisfaits). **Clarifier les vocations de chaque polarité** permettra ainsi de se doter d'une **ligne directrice** en cas d'évolutions/nouveaux aménagements. Cela permettra également d'identifier plus facilement

les lieux propices à l'organisation d'évènements (cf. fiche action n°5, projet 4).

Il s'agira ensuite d'assurer une **connexion** (routière, cyclable et piétonne) **optimale** entre ces espaces publics, afin de les relier de façon aisée et sécurisée. Pour cela, il sera important de les identifier comme des points clefs lors de l'élaboration d'un **plan de circulation** (cf. fiche action n°4).

En parallèle, il est également important de **communiquer davantage** sur l'existence de ces polarités. Une première étape facilitant cette communication peut être de doter chaque place d'un **nom**. Cela participera à attribuer une identité plus forte aux espaces publics et à les identifier plus aisément (par exemple, la place regroupant l'aire de camping-cars, le cinéma et les terrains de pétanque n'a aucune appellation). En effet, **nommer les espaces** est une étape incontournable pour **accentuer leur visibilité**. Cette action peut-être réalisée en **concertation avec les habitants de la commune** (et notamment avec les élèves de l'école primaire et/ou les collégiens).

Ensuite, il sera nécessaire d'**accentuer la signalétique** associée à ces polarités afin que les passants comprennent facilement comment le bourg est structuré (certains éléments de

signalétique peuvent, par ailleurs, être également travaillés avec les habitants). De plus, une **réflexion sur le positionnement stratégique de la signalétique dans le bourg** sera à mener. Les références suivantes sont des exemples appliqués par d'autres communes.

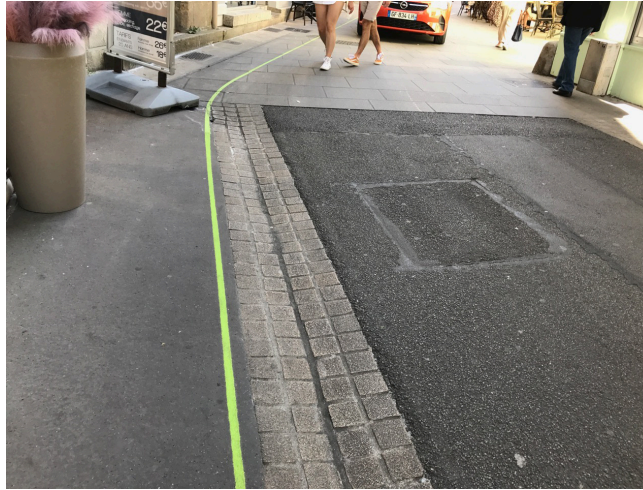
Une fois que les places sont **connectées** entre elles (plan de circulation), qu'elles ont toutes un **nom** et qu'elles sont **indiquées**, elles seront nettement plus visibles et accessibles. Pour approfondir encore plus ce **travail de connexion et de visibilité**, il peut être intéressant de **matérialiser un parcours dans le centre-bourg** (à l'image des villes de Nantes et Mulhouse, cf. références page 41). Ce dernier passerait par les points clefs de la centralité et ainsi, encouragerait les passants (et les habitants) à se rendre dans les différentes polarités. Les **lieux stratégiques** seraient ainsi **plus lisibles**.



## PROJET 1 : TRAVAILLER LES CONNEXIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES POLARITÉS POUR LES RENDRE PLUS VISIBLES ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DU CENTRE-BOURG



Mulhouse (68), le “fil rouge”, un parcours de 3.8 km pour guider vers les points clefs de la ville



Nantes (44), la “ligne verte” dans le cadre du Voyage à Nantes (photo de Sylvia Edwards Davis)



Saint-Genis-de-Saintonge, exemple de concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes (qui peut être mobilisé pour trouver des noms de places par exemple)



Fontanil-Cornillon (38), exemple de signalétique



Louviers (27), exemple de signalétique



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

### PARTENAIRES À ASSOCIER

A définir selon les actions ciblées

### PUBLICS À ASSOCIER

Habitants, commerçants du centre-bourg, associations, élèves de l'école et du collège, entrepreneur local pour des éléments de signalétique, etc.

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE\*

Définir les usages propres à chaque espace public

Définir les modalités de concertation adaptée (par exemple, pour doter chaque polarité d'un nom et/ou co-crée certains éléments de signalétique)

Élaborer un plan de jalonnement et définir le budget consacré au renforcement de la signalétique (prendre en compte l'achat ou la location de matériel selon certaines actions)

Mettre en place la signalétique



1 - Aire de camping-car, terrains de pétanque, cinéma

2 - Place Ambroise Sablé,

3 - Place du Carrefour Express

4 - Place récemment rénovée derrière la salle de fête,

5 - Champ de Foire

6 - Rond de point RD2/RD137

7 - Espace de loisirs

Carte des différentes polarités issue du diagnostic - réalisation Altereo

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



Immédiat

Moyen terme  
(sous 3 à 5 ans)

Attribuer un nom aux espaces publics de la commune  
Choisir une signalétique harmonieuse et  
qui dote la commune d'une identité

Matérialiser un parcours dans le centre-bourg pour améliorer les connexions entre les polarités

### COÛT





## PROJET 2 : TRAVAILLER SUR LA VACANCE ET L'OFFRE COMMERCIALE

Le centre-bourg de Saint-Genis-de-Saintonge présente **plusieurs logements et commerces vacants** (notamment le long de la RD137). Le diagnostic (phase 1 de l'étude) a présenté cette caractéristique comme un **enjeu majeur** à travailler, afin d'améliorer le **cadre de vie** et l'**animation** du centre-bourg.

### AGIR SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Premièrement, il semble primordial d'**identifier précisément chaque logement vacant**. Ensuite, il sera nécessaire de **redéfinir leur vocation** (si un logement doit rester un logement ou devenir un commerce)\*. Pour cela, il est indispensable de cerner les **besoins** en logements de la commune et d'entrer en contact avec les **propriétaires** concernés.

Afin de traiter cette problématique, la mise en place d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** est très pertinente (prévue suite à l'étude de revitalisation).

Il s'agit d'un dispositif de l'**ANAH**, qui apporte des **aides financières** et un **accompagnement** concernant le parc immobilier : réhabilitation du parc bâti, amélioration de l'offre de logements (notamment locatifs), requalification des quartiers anciens ou dégradés... Ce dispositif prend la forme d'un **contrat** entre la commune (ou l'EPCI compétent en matière d'habitat),

l'ANAH et l'Etat. De manière générale, sa durée est de 3 à 5 ans.

### AGIR SUR LES COMMERCES VACANTS

Afin d'agir sur les **commerces vacants**, tout comme pour les logements, il est indispensable de commencer par un **recensement des surfaces commerciales vacantes** puis par une **redéfinition de leur vocation**\*. Il est donc nécessaire de connaître précisément les **besoins relatifs à l'offre commerciale** (et en services) sur la commune. Une étude complémentaire peut alors s'avérer précieuse afin de décider de l'avenir de chaque commerce vacant de la manière la plus éclairée possible (**étude commerciale**).

En attendant de définir la future vocation des locaux vacants du centre-bourg, des **interventions ponctuelles** peuvent y avoir lieu : expositions artistiques, intervention d'artistes sur les vitrines, occupation d'un commerce éphémère (pour des produits saisonniers par exemple), etc. Cette action demande une prise de contact et un accord avec les **propriétaires** de certains locaux, voire un **rachat** par la commune. Egalement, elles induisent souvent un **travail de rafraîchissement** des locaux.

Un local spécifique peut être choisi pour être racheté et réhabilité afin de mettre en place ces interventions ponctuelles. Une **"vitrine**

**éphémère"** peut aussi être mise en place. Le local est alors loué de façon ponctuelle à des artisans/commerçants voulant promouvoir certains produits lors de périodes particulières.

Concrètement, il est par exemple possible de mettre en place un **casier de retrait des produits d'un producteur local**. Il est possible de se renseigner auprès des commerçants du centre-bourg, certains seraient peut-être intéressés pour utiliser ces casiers (notamment si leur local actuel ne leur permet pas de faire cela, en raison de leur taille ou de leur localisation). Cette initiative pourrait être portée par la commune et l'association des commerçants (à ce sujet, se référer au projet 2 de cette fiche action).

D'autres exemples peuvent également être expérimentés, comme la création de **leviers fiscaux** pour encourager la rénovation des locaux vacants : dégrèvement de la taxe foncière (afin d'encourager les propriétaires à louer leurs locaux à des commerçants), taxation des friches commerciales...

*\* En cas de volonté d'un changement de destination, il sera nécessaire de se référer au PLU en vigueur afin de s'assurer que le logement/local commercial choisi ne soit pas concerné par une interdiction de changement de destination.*

## PROJET 2 : TRAVAILLER SUR LA VACANCE ET L'OFFRE COMMERCIALE



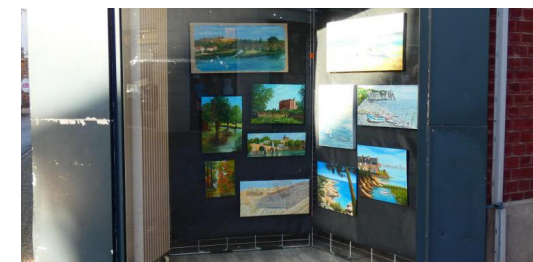
Josselin (56), ancien commerce devenu logement



Exemple d'occupation d'un local vacant : casier de retrait d'un producteur local (source "Les Jardins du Lathan")



Start-up Snapkey - initiative Snap'Gallery (art sur les commerces vacants)



Ham (80), exposition dans un commerce vacant



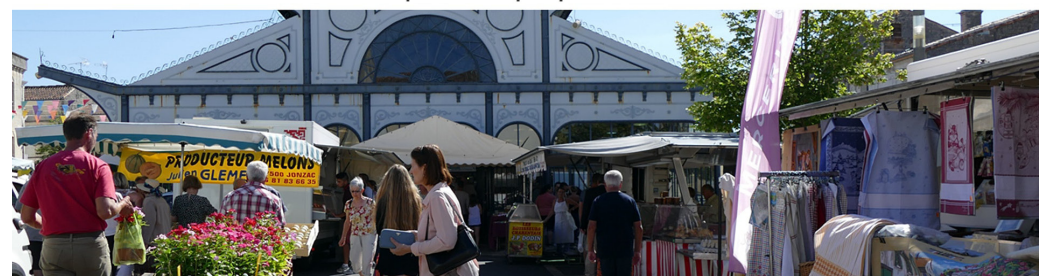
Lardy (91), boutiques éphémères



**PROGRAMME D'ACCELERATION**  
ET DE SOUTIEN AUX ACTIVITES  
DE CENTRE-VILLE **EN 36H**

**24 et 25**  
**JUIN**  
**2022**

**Porteurs de projet & commerçants installés :**  
Rencontrez les acteurs locaux et remportez des prix pour votre activité !



Jonzac (17), participation au concours "Mon centre-bourg a un incroyable commerce" dans le cadre du programme PVD



## PROJET 2 : TRAVAILLER SUR LA VACANCE ET L'OFFRE COMMERCIALE

### AGIR SUR L'OFFRE COMMERCIALE DU CENTRE-BOURG

L'**offre commerciale** de Saint-Genis-de-Saintonge est **bien ancrée sur le centre-bourg**, notamment grâce à une **politique de revitalisation commerciale** menée au début des années 2000. Ainsi, l'offre est **satisfaisante**, avec une **tendance au renouvellement** depuis quelques années (activités reprises par des jeunes commerçants). Toutefois, plusieurs **enjeux** sont mis en lumière par le **diagnostic** : un **accès peu sécurisé** aux commerces du fait de la dangerosité de l'axe structurant, un **manque de visibilité** notamment dû à la **faible signalétique** concernant les commerces et le **manque d'harmonie concernant les devantures commerciales**.

La **disposition** de la majorité des commerces/ services du centre-bourg, le long de la RD137, est un **atout pour leur visibilité** mais la **dangerosité** de cet axe représente toutefois un inconvénient incontournable. Il est donc crucial d'intégrer l'accès aux commerces et services de la centralité aux réflexions sur la sécurisation de cet axe structurant (fiche action n°4).

#### La faible visibilité des commerces de proximité

Pour rendre visible l'offre depuis n'importe où et n'importe quand, il faut **communiquer**.

La communication peut s'organiser grâce à **différents outils** : les réseaux sociaux, les bulletins municipaux, les affichages... Elle peut aussi être organisée sous **différentes modalités** : **chaque commerçant** peut faire le choix de communiquer directement sur son commerce ou une **communication regroupant l'ensemble des commerçants** peut être organisée (outils de communication communs). Cela est plus performant mais nécessite de bénéficier d'un acteur permettant cette mise en commun... la **création d'une nouvelle association commerçante** peut ainsi s'avérer pertinente (relancer cette initiative paraît être une bonne idée au regard des entretiens menés à la phase diagnostic). La présence d'une association de commerçants dynamique est aussi un **atout pour la visibilité des commerces** de proximité car cela facilite l'organisation d'événements.

La communication autour de l'offre commerciale passe aussi par la **signalétique**. La mise en place d'un **parcours matérialisé** serait intéressant (symbole, panneautage, etc.). Cependant, une réflexion doit être portée sur le **type de signalétique** et le **coût** de son implantation. Une signalétique peu coûteuse (bois de récupération par exemple) serait à privilégier en cas de changements récurrents d'activités de certains locaux. Une meilleure indication des parkings à proximité encourage également l'**arrêt dans les commerces de proximité**.

L'**amélioration de l'accès aux commerces** est aussi favorisée par la mise en place d'un **stationnement à durée limitée** aux abords des commerces et par la **signalétique des parkings périphériques** (cf. fiche action n°4)

#### Le manque d'harmonie des devantures commerciales

Le diagnostic souligne enfin le **manque d'harmonie des devantures commerciales**. Cela diminue l'**esthétisme du bourg** (diversité de codes couleurs et de matériaux brouillant la bonne lisibilité du centre-bourg). Il est ainsi possible de réaliser une **charte de qualité des devantures commerciales**. Cet outil ne représente pas un règlement s'appliquant obligatoirement aux commerçants, d'autant plus qu'une contrainte trop importante nuirait à l'envie de s'implanter sur la commune. Il s'agit plutôt d'un document co-créé par la ville, les habitants et les commerçants, afin de définir les "règles du jeu" que la commune et les commerçants s'engagent à respecter concernant les devantures et l'esthétisme du bourg. Une charte de qualité des devantures commerciales a pour objectif d'**outiller les commerçants qui souhaitent rénover ou construire une devanture**.

## PROJET 2 : TRAVAILLER SUR LA VACANCE ET L'OFFRE COMMERCIALE



Mesvres (71), exemple de signalétique pour les commerces du bourg



Saint-Etienne (42), exemple de signalétique : marquage au sol - Sara de Gouy



Pouzolles (34), exemple de signalétique pour les commerces du bourg



Exemple d'outils de communication : les réseaux sociaux - Impaakt



Exemple de modalités de rencontre et d'organisation avec les commerçants : en atelier ! - photo des ateliers de travail entre élus pour l'étude de revitalisation



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

A définir : si travaux à réaliser dans les locaux, en régie ou non

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge

Conseil départemental

CCI Nouvelle-Aquitaine

### PUBLICS À ASSOCIER

Commerçants, habitants, usagers de la commune

Propriétaires des locaux commerciaux

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Etude commerciale

OPAH dirigée par l'ANAH (étude déjà prévue par la CC)

Réalisation d'une charte commerciale

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CAUE 17 (notamment pour la création d'une charte commerciale)

CCI Nouvelle-Aquitaine

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE\*

Lancer les études complémentaires à réaliser conseillées

Recenser les logements et commerces vacants

Concierter les propriétaires des locaux commerciaux

Redéfinir leur destination (ce qui peut impliquer un/des rachat(s) de la part de la commune et des

éventuels travaux, à réaliser en régie ou non)

Définir les canaux de communication à privilégier et organiser comment approfondir cette communication

Organiser des temps d'échanges et de réflexion autour des différentes actions possibles et acter sur les actions à mettre en place

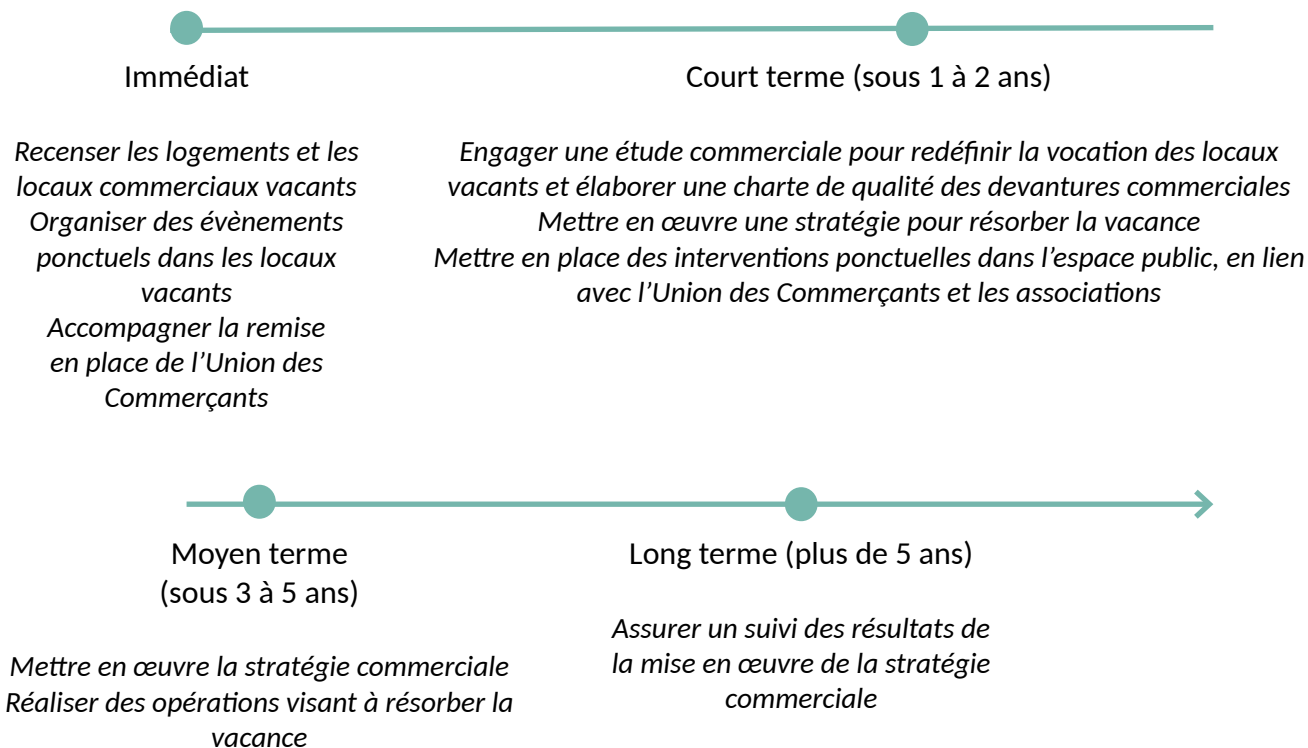
Si création d'un local avec une/des occupation(s) éphémère(s) : communiquer sur cette opportunité pour les commerçants/artistes/entrepreneurs...

Définir les modalités de concertation adaptée pour les actions qui sollicitent la population (exemple : réunir les commerçants)

## COÛT



### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



## PROJET 3 : INVESTIR ET ANIMER LE CŒUR DE BOURG

Le **réaménagement de certains secteurs clefs** du centre-bourg doit servir à l'**animation générale de la centralité**. En effet, le réaménagement du Champ de Foire et la création d'un nouvel équipement de loisirs seront, par exemple, des moteurs privilégiés pour l'animation de l'ensemble du centre-bourg. Cependant, certaines **animations** sont **peu coûteuses** et **faciles à mettre en œuvre** avant le réaménagement de ces secteurs. Il s'agit alors de **faire vivre l'espace public** par des interventions ponctuelles comme des expositions temporaires en plein-air, des interventions artistiques ou associatives, des ateliers d'animation par des organismes locaux, etc. Ces interventions peuvent aussi compléter l'offre commerciale du centre-bourg comme par exemple la venue de commerces mobiles (libraires, ludothèque, foodtruck, etc.).

La commune de Saint-Genis-de-Saintonge organise de **nombreux évènements** : nuit du blues, foire aux fleurs et aux arbres, kermesse de l'école, spectacles d'associations (comme Temps'Dance 17), festival de rue, fête de la Saint-Louis... Il s'agit aussi de **dynamiser ces évènements** et d'en **créer de nouveaux** : carnaval, brocante, marché de Noël, cinéma de plein-air...

Enfin, l'animation générale du cœur de bourg doit laisser place à la **participation citoyenne** afin d'accorder pleinement aux habitants et aux usagers du bourg leurs rôles, ainsi que pour optimiser les

**coûts**. La participation citoyenne peut concerner une **pluralité de thématiques** (certaines ont déjà été évoquées précédemment) ; signalétique, fresques, évènements, renaturation du centre-bourg, chantiers participatifs... Par ailleurs, une thématique peut être particulièrement intéressante à approfondir avec les habitants de Saint-Genis-de-Saintonge : le **logement**. En effet, la commune porte plusieurs projets liés au logement et surtout, la **création d'un éco-quartier**. Il peut s'avérer très intéressant de profiter de ce projet pour **consulter, concerter et co-créer avec les habitants** : communiquer sur le projet, expliquer les principes d'un éco-quartier, organiser des visites aux différents stades des travaux (avec les établissements scolaires par exemple), réalisation de peintures murales, choix du mobilier urbain ... Ce projet d'éco-quartier représente une réelle **opportunité pour mobiliser les citoyens** autour d'un projet précis et actuel au regard des enjeux démographiques et écologiques. Il peut ainsi représenter un **levier**, un point de départ pour faciliter ensuite la sollicitation des habitants sur d'autres sujets.

Cette animation du bourg peut être rendue plus visible grâce à l'**édition annuelle d'un guide de la vie de Saint-Genis-de-Saintonge**, qui regrouperait le **répertoire des associations** (afin de prendre connaissance de leur activités) et le **répertoire des commerçants et services**. Ce guide pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres ou lors d'un évènement phare organisé par la commune par exemple.



Cinéma plein-air - iStock, ollo



Librairie mobile - Delphine Poussin



Monéteau (89), marché de Noël



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

### PARTENAIRES À ASSOCIER

A définir selon les actions ciblées

### PUBLICS À ASSOCIER

Habitants, commerçants du centre-bourg, associations, élèves de l'école primaire et du collège, etc.

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CAUE 17

Associations (spécialisées dans les thématiques traitées en concertation)

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE\*

Définir quels types d'actions pourraient voir le jour prochainement, hiérarchiser les actions souhaitées

Évaluer le budget et évaluer l'intérêt citoyen pour chaque action

Organiser la forme de la participation citoyenne

Rechercher des partenaires financiers éventuels

Achat ou location de matériel selon certaines actions (signalétique, peinture, etc.)

Animer la participation des citoyens : formation aux techniques d'animation, accompagnement (mandataire) sur temps forts, programmation de rendez-vous avec la population pour des moments clés dans différents lieux de la commune, implication des habitants de Saint-Genis-de-Saintonge, de ses acteurs économiques et associatifs, des agents de la collectivité, travail sur des thèmes autour des besoins communs, mise en place de démarches tests et d'une analyse par les usagers...

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



Court terme  
(sous 1 à 2 ans)

*Organiser et animer la participation citoyenne*

Moyen et long termes (3 ans et plus)

*Ancrer les modalités de participation citoyenne dans le temps long*

## COÛT



Paris, ludothèque itinérante (source Franfois Grunberg)



Epinal (88), musée mobile

# 06

## FICHE ACTION N°6 : VALORISATION DES ESPACES PUBLICS ET AXES DE CIRCULATION



### MAÎTRISE FONCIÈRE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge (ensemble des voies communales) et département de Charente-Maritime (RD137)

### MAÎTRISE D'OUVRAGE/PORTAGE

A définir selon les actions

### CONTEXTE

Les **espaces publics** et **axes de circulation** font l'objet de **plusieurs enjeux**. En effet, concernant les espaces publics, la **place de la voiture** y aît prépondérante et leur aspect est souvent très **minérale**. Plusieurs **poches de végétation** sont existantes et de qualité, mais **trop peu valorisées**. De plus, ces espaces publics sont parfois **trop peu signalés**. Les **axes de circulation**, en plus d'être peu sécurisés (cf. fiche action n°4) peuvent faire l'objet d'un **embellissement accru** (ce qui participera, par ailleurs, à la diminution de la vitesse des voitures). De ce fait, plusieurs pistes d'actions sont à mobiliser afin de travailler sur la **lisibilité** et l'**esthétisme** du centre-bourg.

### OBJECTIFS

- 1 Travailler sur l'ambiance urbaine pour rendre le centre-bourg plus esthétique
- 2 Accentuer la place de la nature en ville
- 3 Créer une ambiance plus sereine incitant à la détente et au flânage dans les espaces publics

### FINANCEMENT À RECHERCHER / SUBVENTIONS POSSIBLES

- > Programme étatique « Renaturation des villes » à venir (annoncé par le gouvernement en juin 2022)
- > Département : Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes.
- > Banque des Territoires : « Co-financer une étude de cadrage pour une programmation thématique ».
- > Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le

soutien aux programmes nationaux (tel que Petites Villes de Demain) est inscrit dans les priorités 2022.

> Banque des Territoires : « Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public » (l'offre concerne le cofinancement d'études préalables ainsi que l'investissement en fonds propres et quasi fonds propres).

> Agence de l'eau Adour-Garonne : « Désimperméabiliser et mettre en oeuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales » (taux de subvention maximum : 50%).

> Agence de l'eau Adour-Garonne : « Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique » (taux de subvention maximum : 50%). Exemples de projets subventionnables : désimperméabilisation et végétalisation de cours d'écoles, de parkings, de places, de parvis, d'anciennes friches industrielles, d'allées de cimetière,...

> Fondation Nature & Découvertes : « Soutenir des projets de connexion à la nature et de conservation de la nature et des espèces » (subvention de 6 000€ à 15 000€).



## PROJETS IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU COEUR DE BOURG

### Projet 1

Végétaliser davantage le centre-bourg pour un cadre de vie plus qualitatif

### Projet 2

Ajouter du mobilier urbain pour inciter les habitants à investir le bourg et ses espaces publics

## RUES IDENTIFIÉES POUR LE PROJET 1

- Entrée de bourg Nord (1)
- Certaines portions de l'axe central, RD137 (2)
- Rue de la Terrière (3)
- Rue Neuve (4)
- Rue Drouet (5)
- Rue des Halles (6)
- Rue des Brunettes (7).



## PROJET 1 : VÉGÉTALISER DAVANTAGE LE CENTRE-BOURG POUR UN CADRE DE VIE PLUS QUALITATIF

Depuis **plusieurs décennies**, les centres urbains se sont constitués sans accorder de place à la **nature** ; étalement urbain, imperméabilisation des sols, réseau routier important et priorité à la voiture comme moyen de transport, etc. Ces modes de faire sont aujourd'hui de plus en plus remis en cause, notamment au regard des **enjeux liés au changement climatique**. En effet, en plus d'améliorer significativement le **cadre de vie**, **renaturer les centres-bourgs** participe à diminuer les surfaces imperméabilisées (et donc les risques d'inondation par ruissellement), à rafraîchir l'air ambiant (augmentation de l'humidité), à restaurer la biodiversité... D'une manière générale, augmenter la part de nature en ville revient à **travailler en faveur du bien-être et de la santé de ses usagers**.

Dans le cas de Saint-Genis-de-Saintonge, les **espaces publics** sont correctement **végétalisés et entretenus**. Ce sont plutôt les **axes de circulation** qui présentent un **aspect très minéral**, ainsi que l'**entrée de bourg nord** (pour l'entrée de bourg sud, se référer à la fiche action n°3).

### La participation citoyenne comme levier de renaturation

**Intégrer les habitants de la commune** au projet de renaturation du centre-bourg représente un premier levier puissant pour répondre aux objectifs. En effet, cela permet de **sensibiliser la population** sur la nécessité de conserver et

d'encourager la présence de la nature dans les espaces urbains. Créer des activités et événements en lien avec cette thématique est aussi un moyen d'œuvrer en faveur de la **cohésion sociale**. Enfin, agir en groupe permet de **multiplier les initiatives** et ainsi, de pouvoir constater des **évolutions** rapidement et sur l'**ensemble du bourg** (et à moindre **coût**).

Tout d'abord, il est nécessaire de **recenser les espaces adaptés** pour accueillir des initiatives (principalement les entrées de bourg et les rues dans le cas de Saint-Genis-de-Saintonge) et de créer une possibilité pour les **citoyens** de proposer leurs **idées et projets** (communication par voie postale, boîte à idées, plateforme numérique...). Parallèlement, il faut laisser des **jachères sauvages** et les **bordures de route** se végétaliser le long des bordures de voie dans le cadre de ZeroPhyto.

Il peut être judicieux de mettre en place le **"permis de végétaliser"**, il s'agit d'un dispositif qui accorde le droit à un habitant de jardiner dans l'espace public (pieds de mur, bacs, etc). De manière générale, il faut **communiquer auprès des habitants** sur la thématique de la nature en ville afin de commencer un travail de sensibilisation (rédaction d'une charte de végétalisation, diffusion de guides informant sur les espèces à privilégier, sur les gestes à adopter, organisation d'un concours photos, etc).

Une fois que les endroits adéquats sont localisés et que la population est informée, il est alors temps de mettre en place des **activités** à destination des habitants pour montrer des **exemples concrets** d'initiatives (balade urbaine pour montrer les lieux adaptés à la renaturation, organiser un atelier pour montrer comment planter des essences locales, accompagner un groupe d'habitants pour planter des graines dans les espaces disponibles, mobiliser les élèves à l'école primaire/les collégiens/EPHAD, organiser un concours de plantation, solliciter les associations locales...) et **communiquer de manière régulière** sur ces activités (communiquer également sur les initiatives spontanées des habitants). Ces temps de concertation peuvent être l'occasion de distribuer des sachets de graines ainsi que la liste de plantes recommandées ou à proscrire (afin d'utiliser des essences locales).

### Un engagement dans le temps long : le rôle de la municipalité

Concernant les **travaux plus spécifiques de modification de l'espace public** proposés dans les projets habitants (dépose de pavés, découpe de sols enrobés, désimperméabilisation...), ils devront être étudiés par la mairie, afin d'estimer la pertinence de leur emplacement et de leur sécurité (largeur des trottoirs, visibilité des voitures...). Le cas échéant, les travaux devront



## PROJET 1 : VÉGÉTALISER DAVANTAGE LE CENTRE-BOURG POUR UN CADRE DE VIE PLUS QUALITATIF

être réalisés par la **collectivité**.

En parallèle de ce travail pour mobiliser les citoyens, il est nécessaire de prévoir les **moyens humains et financiers** pour être en mesure d'animer cette dynamique sur la longue durée : prévision dans le budget de la collectivité, formation du personnel sur les thématiques liées à la nature en ville et la participation citoyenne, création de temps d'échanges entre les services techniques et les élus concernés, etc. De plus, il sera nécessaire d'**étudier les initiatives mises en œuvre** (qu'elles aient été organisées par la municipalité ou qu'elles soient l'œuvre d'une action citoyenne spontanée) afin d'en tirer un **retour d'expérience** et ainsi ajuster la stratégie en fonction de ce qui fonctionne ou au contraire, dysfonctionne. Si un projet nécessite un degré d'engagement important (par exemple, la création et la gestion d'un espace partagé), il est judicieux de contracter un accord formel ou de recourir à une association.

Afin de construire une stratégie de nature en ville pertinente, il est indispensable d'**anticiper les évolutions du centre-bourg** en réservant d'ores et déjà des espaces à protéger. Ainsi, en plus du recensement des endroits adéquats pour des initiatives citoyennes, il peut être pertinent d'**inclure la sauvegarde de la nature dans le PLU**.



Villiers-Saint-Frédéric (78), atelier semis et troc de graines organisé par la médiathèque



Tarbes (65), hôtel à insectes



Trémereuc (22) - végétation en bordure de rue - Agence Laure Planchais



Nevers (58), nichoirs installés par la commune (photo Blandine Bertrand)



Firminy (42) - chantier participatif "Le Jardin enchanté" - association Open Sources



Bègles (33), végétation en bordure de rue



Moriers (28), bacs de végétaux



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Collectivité territoriale : commune de Saint-Genis-de-Saintonge

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge  
Conseil départemental (et comité départemental du tourisme)  
Associations habitantes  
Pépiniériste local pour les fournitures  
CAUE 17 / CEREMA / ADEM

### PUBLICS À ASSOCIER

Habitants de la commune  
Associations locales  
Techniciens des services espaces verts de la commune

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

Charte de végétalisation

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CC de la Haute-Saintonge  
CAUE 17

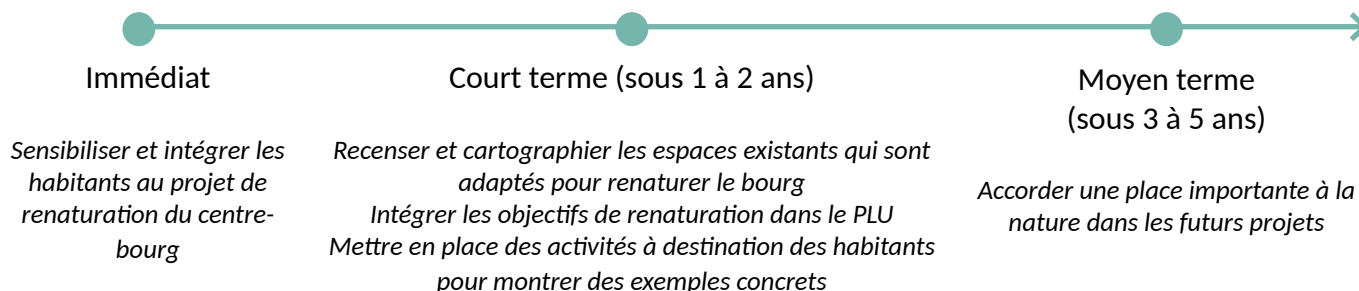
### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE

Définir le budget associé à ce projet de renaturation  
Recenser les espaces adaptés à des actions de renaturation  
Communiquer auprès des habitants quant aux objectifs de la commune (sensibilisation), cette étape peut nécessiter le recours à une agence de communication (notamment pour communiquer sur le temps long)  
Faire participer les habitants (cette étape peut nécessiter le recours à un bureau d'étude spécialisé dans la concertation et/ou d'avoir des équipes formées en internes) et leur permettre de réaliser des actions spontanées (permis de végétaliser)



Propositions de rues et axes nécessitant d'un travail de végétalisation

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

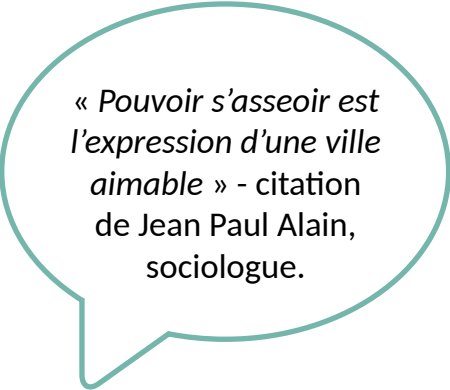


### COÛT





## PROJET 2 : AJOUTER DU MOBILIER URBAIN POUR INCITER LES HABITANTS À INVESTIR LE BOURG ET SES ESPACES PUBLICS



« Pouvoir s'asseoir est l'expression d'une ville aimable » - citation de Jean Paul Alain, sociologue.

D'une manière générale, l'ensemble des projets au sein de ces fiches actions contribue à **apaiser, sécuriser et embellir le centre bourg**. Ainsi, il est à présent judicieux de se pencher sur la façon dont les **citoyens** seront encouragés à emprunter les **rues** et **espaces publics** de la centralité, s'y **balader** et y **flâner**. En plus des initiatives de participation citoyenne qui peuvent concerner de multiples thématiques, le **mobilier urbain** joue un **rôle majeur** pour encourager les habitants à investir les lieux.

Le **banc**, mobilier urbain fard, regroupe **plusieurs usages** selon son lieu d'implantation :

- **L'usage de repos** : avoir la possibilité de faire une pause au cours de son trajet, se reposer, s'allonger...
- **L'usage utilitaire** : pouvoir se restaurer assis, se mettre à l'ombre ou prendre le soleil, patienter, surveiller des enfants...
- **L'usage de loisir** : être en capacité

de contempler le paysage alentour, de lire, de l'utiliser comme un support sportif (musclation, parcours...).

- **Le rôle dans la vie sociale** : permettre la rencontre avec autrui, lieu de convivialité, propice aux échanges (cohésion sociale)...

Ainsi, le banc représente un **élément clef pour parcourir l'espace urbain de manière agréable**. La ville est ainsi plus **adaptée à tous les citoyens** et semble plus **attrayante**. Il est également possible d'agrémenter les espaces publics avec une **pluralité d'éléments** ; tables, poubelles, boîtes à livre...

Pour renforcer l'attrait des habitants, il est aussi intéressant de **jouer sur les styles de mobiliers** mis en place, plus ou moins atypiques (cf. référence suivantes). D'une manière générale, introduire de **l'art dans la ville** est un moyen efficace pour attiser la curiosité des passants et habitants (mur d'expression libre, fresques, peintures murales, peintures sur mobilier urbain, expositions temporaires...).

Enfin, dans le but de bénéficier d'une **vision d'ensemble des espaces publics** et de leurs **transformations**, la réalisation d'un **schéma directeur des espaces publics du centre-bourg** peut s'avérer intéressante. D'une manière

générale, suite à l'élaboration d'un nouveau **plan de circulation routière, cyclable et piétonne** (fiche action n°4, projet 2), il est judicieux de mener une **réflexion sur les différents espaces publics**, leur programmation et éventuelles évolutions, les liens entre eux, etc (lien avec la fiche action n°5, projet 1).



## PROJET 2 : AJOUTER DU MOBILIER URBAIN POUR INCITER LES HABITANTS À INVESTIR LE BOURG ET SES ESPACES PUBLICS



Saint-Sébastien-sur-Loire (44), banc et poubelle



Auxerre (89), banc et chaises formant un cercle (bureau d'études ARPAN)



Vertou (44), banc



Bègles (33), bancs et pergolas



Créteil (94), boîte de troc pour les livres



Vaureal (95), signalétique incitant à utiliser une poubelle (photo @lillefrance)



## CONDUITE DU PROJET

### MAÎTRISE D'OUVRAGE / PORTAGE

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

### PARTENAIRES À ASSOCIER

CC de la Haute Saintonge

Conseil départemental

Associations locales

### PUBLICS À ASSOCIER

Habitants du centre-bourg

### ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

CAUE 17

### OUTILS-PROCÉDURES À METTRE EN OEUVRE\*

Identifier les endroits propices à l'installation de mobilier urbain et choisir le mobilier adéquat

Identifier les endroits propices à l'accueil d'œuvre artistiques

Définir les modalités de concertation adaptée pour mobiliser les citoyens autour de ces deux thématiques

Schéma directeur des espaces publics du centre-bourg

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE



Court terme (sous 1 à 2 ans)

*Ajouter du mobilier urbain  
Organiser des ateliers participatifs de  
construction de mobilier urbain*

## COÛT



Table de pique nique PMR (site SIGNALS La Rochelle)



Vertou (44), grande table de pique-nique et planchas connectées (via une application mobile)



Lille (59), bancs adaptés à la taille des enfants



Nantes (44), atelier de création de mobilier urbain avec des jeunes du quartier de Bellevue et des acteurs associatifs

# 04 PHASAGE DES DIFFÉRENTES ACTIONS



| ACTIONS DES FICHES ACTIONS :                                                                                                                                                            | Habitat | Commerce / Service | Cadre de vie | Mobilités | Immédiate                     | Court terme<br>1 à 2 ans     | Moyen terme<br>3 à 5 ans (limite de l'ORT) | Long terme<br>6 à 15 ans |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------|--------------|-----------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                                                                                         |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| <b>Action 1 - Requalification de la place du Champ de Foire</b>                                                                                                                         |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Aménager l'espace arboré jouxtant le gymnase.                                                                                                                                           |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Végétaliser la façade du gymnase.                                                                                                                                                       |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Ré-orienter les bancs vers l'intérieur du Champ de Foire.                                                                                                                               |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Sécuriser l'accès des élèves en réorganisant la desserte des bus scolaires                                                                                                              |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Créer des places en linéaires le long de l'Avenue Aldé de Beauvais.                                                                                                                     |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| <b>Action 2 - Aménagement d'une zone de loisirs</b>                                                                                                                                     |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Réaliser une étude opérationnelle.                                                                                                                                                      |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Aménager une pumptrack d'environ 1300 m².                                                                                                                                               |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Aménager un préau pour accueillir les stationnements vélos, les casiers, etc.                                                                                                           |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Créer une surface de stationnement d'environ 40 places.                                                                                                                                 |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Installer du mobilier urbain.                                                                                                                                                           |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Installer des modules sportifs pour amorcer le parcours de santé.                                                                                                                       |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Végétaliser et arborer la zone de loisirs.                                                                                                                                              |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Aménager des liaisons douces qui rejoignent la zone de loisirs.                                                                                                                         |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Mettre en place une signalétique pour les liaisons douces et le parcours de santé.                                                                                                      |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| <b>Action 3 - Requalification de l'entrée de bourg sud</b>                                                                                                                              |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Engager une étude pour la requalification et la sécurisation de l'entrée.                                                                                                               |         |                    |              |           | Demande                       | Réalisation de l'étude       |                                            |                          |
| Réaliser les aménagements nécessaires pour la sécurisation de l'entrée de bourg sud (aménagement d'un plateau surélevé, modification du revêtement, création de liaisons douces, etc.). |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| <b>Action 4 - Déplacements</b>                                                                                                                                                          |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Élaborer un plan de circulation routière                                                                                                                                                |         |                    |              |           |                               | Réalisation de l'étude       | Mise en place des actions                  | Bilan des actions.       |
| Organiser des démarches tests pour les éventuels passages de rue en sens unique.                                                                                                        |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Mettre en place une zone 30 dans le centre-bourg.                                                                                                                                       |         |                    |              |           | Réflexion avec le département | Mise en œuvre de la zone 30. |                                            |                          |
| Mettre en place des aménagements doux pour favoriser une conduite plus apaisée                                                                                                          |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Développer des espaces de stationnement pour les vélos.                                                                                                                                 |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Créer une signalétique harmonieuse pour valoriser l'offre en stationnements.                                                                                                            |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Intégrer les emplacements réservés nécessaires dans le PLU.                                                                                                                             |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Mettre en place des aménagements dédiés au ralentissement des véhicules.                                                                                                                |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Requalifier des entrées de bourg (revêtements, fresques, etc.).                                                                                                                         |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Mettre en place des arrêts-minutes.                                                                                                                                                     |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Créer un parcours continu en cheminement doux dans la centralité.                                                                                                                       |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Communiquer et encourager le recours aux cheminements doux.                                                                                                                             |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |
| Mener, en concertation avec les habitants, un travail de végétalisation des rues.                                                                                                       |         |                    |              |           |                               |                              |                                            |                          |

|                                                                                                                               |  |  |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| <b>Action 5 – L'animation générale du centre-bourg</b>                                                                        |  |  |  |  |  |  |
| Attribuer un nom aux espaces publics de la commune.                                                                           |  |  |  |  |  |  |
| Choisir une signalétique harmonieuse et qui dote la commune d'une identité.                                                   |  |  |  |  |  |  |
| Engager une stratégie pour résorber la vacance (logements + locaux).                                                          |  |  |  |  |  |  |
| Organiser des événements ponctuels dans les locaux vacants.                                                                   |  |  |  |  |  |  |
| Engager une étude commerciale pour redéfinir la vocation des locaux vacants.                                                  |  |  |  |  |  |  |
| Réaliser une charte de qualité des devantures commerciales.                                                                   |  |  |  |  |  |  |
| Accompagner la remise en place de l'Union des Commerçants.                                                                    |  |  |  |  |  |  |
| Organiser et animer la participation citoyenne.                                                                               |  |  |  |  |  |  |
| Mettre en place des interventions ponctuelles dans l'espace public, en lien avec l'Union des Commerçants et les associations. |  |  |  |  |  |  |
| Matérialiser un parcours dans le centre-bourg pour améliorer les connexions entre les polarités.                              |  |  |  |  |  |  |
| <b>Action 6 – La valorisation des espaces publics et des axes de circulation</b>                                              |  |  |  |  |  |  |
| Sensibiliser et intégrer les habitants au projet de renaturation du centre-bourg.                                             |  |  |  |  |  |  |
| Recenser et cartographier les espaces adaptés pour renaturer le bourg.                                                        |  |  |  |  |  |  |
| Intégrer les objectifs de renaturation dans le PLU.                                                                           |  |  |  |  |  |  |
| Mettre en place des activités à destination des habitants pour montrer des exemples concrets.                                 |  |  |  |  |  |  |
| Ajouter du mobilier urbain                                                                                                    |  |  |  |  |  |  |
| Organiser des ateliers participatifs de construction de mobilier urbain.                                                      |  |  |  |  |  |  |
| Accorder une place importante à la nature dans les futurs projets.                                                            |  |  |  |  |  |  |
| <b>AUTRES ACTIONS DU PLAN GUIDE :</b>                                                                                         |  |  |  |  |  |  |
| Création d'un éco-quartier                                                                                                    |  |  |  |  |  |  |
| Réhabilitation de la gendarmerie                                                                                              |  |  |  |  |  |  |
| Création d'une maison de santé                                                                                                |  |  |  |  |  |  |
| Poursuite de la requalification d'un îlot de logements en bordure de la RD 137                                                |  |  |  |  |  |  |
| Requalifier l'îlot de l'ancienne quincaillerie.                                                                               |  |  |  |  |  |  |



**Commune de Saint-Genis-de-Saintonge**

19 Place Ambroise Sablé  
17 240 Saint-Genis-de-Saintonge

**Bureau d'études ALTEREO**

Agence Grand-Ouest  
3 rue de Tasmanie  
44 115 Basse-Goulaine